

# FLAVIGNAC



Dossier

DES ÉTUDIANTS POUR IMAGINER  
L'AVENIR DE LA RUE PASTEUR

Mairie de Flavignac 87230

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

# Sommaire

- 03 | LE MOT DU MAIRE
- 04 | LES CONSEILS MUNICIPAUX
- 08 | VIE COMMUNALE
- 15 | LA PAGE DE L'ÉCOLE

# 16

DOSSIER  
DES ÉTUDIANTS POUR  
IMAGINER L'AVENIR DE  
LA RUE PASTEUR



- 22 | SORTI DES ARCHIVES ...
- 25 | VIE ASSOCIATIVE
- 33 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- 34 | CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- 35 | PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN
- 36 | SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE GORRE
- 37 | SYDED
- 38 | SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE
- 39 | ÉTAT-CIVIL
- 40 | MÉMENTO



## FLAVIGNAC

Mairie de Flavignac

87230 Flavignac

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

Bulletin municipal janvier 2025

Parution bisannuelle  
(janvier et juillet)

Responsable de la publication :  
Christian DESROCHE, Maire

Rédaction :  
Mairie de Flavignac

Crédits photos :

Couverture : ©Servane Le Roux

©Lucie Jacques (Les Carrioles p.25-26),  
©PNRPL (p.9, p.21), ©Mairie (p.2, p.8-9,  
p.11-13, p.15, p.18, p.23-24, p.29),  
©Union Cycliste (p.30), ©Gymnastique  
Volontaire (p.31), ©Cadanses Folk (p.32),  
©École de Flavignac (nettoyons la nature  
p.15), ©La Quincaill' & Vous (p.28),  
©Flavignac Loisirs (colonne de droite  
p.26), ©APE Graines de Marmots (feu  
d'artifice p.9, p.27), ©SABV (p.38), ©Les  
Copains d'Eynanças (colonne de gauche  
p.29), ©CIAS (p.34), ©Syndicat Vienne-  
Briance-Gorre (p.36), ©étudiants ACCAU  
(p.20), ©Claire Ohier (p.7)

Comité de lecture :

Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT,  
Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC,  
Christine SAZERAT

Mise en page : Mairie de Flavignac

Impression sur papier PEFC :  
APCL Services



1<sup>er</sup> tirage : 520 exemplaires

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie qui dispose de quelques exemplaires.



Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin dernier et les élections législatives qui ont suivi, la France connaît une période d'incertitude et surtout de grande instabilité. A cela s'ajoute une crise financière, puisque selon les experts, il y a eu un gros dérapage de notre déficit ces dernières années. Les effets de cette dérive budgétaire risquent d'être très importants, y compris pour les communes, puisque l'Etat impose une véritable diète aux départements. Le Conseil départemental va, par conséquent, devoir faire des économies pour équilibrer son budget. Il est à craindre que, par ricochet, les communes n'en fassent les frais avec une diminution des aides ou avec une réduction drastique des dossiers d'investissement communaux pris en compte. Nous devons donc prioriser nos dossiers car tous ne seront sans doute pas retenus en 2025.

L'Académie de Limoges a décidé la fermeture d'une classe dans le RPI Flavignac – Lavignac – Les Cars et ce, malgré les différentes protestations et manifestations organisées. Cette fermeture s'est faite dans notre école à la rentrée de septembre dernier. Nous n'avons plus désormais que trois classes au lieu de quatre à Flavignac.

L'aménagement du centre-bourg, entamé avec le champ de Foire et ses abords, suivi par la rue Pasteur, la place de l'Eglise et la place de la Mairie, est désormais achevé, techniquement et financièrement. Vous trouverez dans le présent bulletin le bilan financier de cette opération. Le financement obtenu de la part de l'Etat et du Département, représentant 63 % du montant HT, est assurément d'un très bon niveau. Sans ces aides, ces gros travaux auraient été difficiles à financer. Il est très probable qu'il sera impossible dans les temps qui viennent d'obtenir de tels taux de subventions.

Suite à la candidature que le Conseil municipal a faite auprès du Parc naturel régional Périgord-Limousin, la commune a été retenue par la Fédération nationale des Parcs naturels pour mener une opération appelée « Hors les Murs » qui porte sur l'îlot Chibois-Auvert récemment acquis. Celle-ci se déroule durant l'année scolaire 2024-2025 en collaboration avec le Campus universitaire de Nouvelle-Aquitaine du patrimoine bâti qui regroupe et fédère les étudiants de 6 écoles supérieures (architectes, ingénieurs dans différentes spécialités, géomètres...). Les étudiants ont pour mission d'analyser le site et de formuler différentes propositions d'aménagements qui seront présentées aux élus ; ceux-ci pourront alors choisir un scénario parmi les propositions ou puiser des idées parmi celles-ci.

En 2025, nous devrions avoir enfin une antenne relais multimédia. La société Orange a déposé un dossier pour la construction d'une antenne sur un terrain lui appartenant en haut de la rue Pasteur. Deux autres opérateurs seront installés sur ce même relais.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année 2025.

Nous serons très heureux de vous retrouver pour la cérémonie des vœux qui aura lieu dimanche 19 janvier à la salle des fêtes.

Christian DESROCHE

## CONSEIL MUNICIPAL

13 septembre 2024

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard (secrétaire de séance)

Absent avec pouvoir : Jim Tran

Absents excusés : Caroline Dupeyroux, Karine Bula-Lafont, Benjamin Tournois

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

## ■ Demandes de subventions

### Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC)

Le Maire propose de retenir le renforcement de trois voies communales pour 2025 : route de Texon, rue Mozart et rue Parmentier. Le montant total de ces travaux est estimé à 79 500 € HT. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil départemental.

### Point à temps (réparations ponctuelles de voirie)

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental pour un montant de travaux de 17 700 € HT pour trois jours de travail (programme 2025).

### Garderie : remplacement fenêtres de toit

Le remplacement de deux fenêtres de toit sur le bâtiment de la garderie municipale est nécessaire à cause de fuites d'eau constatées. Le devis s'élève à 3 473 € HT. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental.

### Assainissement rue Pasteur

Avant l'effacement du réseau électrique prévu par le SEHV en 2026, il est décidé de renouveler le réseau d'eaux usées et de créer un réseau séparatif dans la rue Pasteur. Le montant de ces travaux est estimé par le bureau d'études Larbre Ingénierie à 229 168,60 € HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental.

## ■ Travaux logement cantine

La municipalité réalise des travaux de rénovation du logement situé au-dessus de la cantine, récemment libéré. Le devis de l'entreprise Marchat (19 195 € HT) pour le remplacement des huisseries est retenu. Un dossier de déclaration préalable de travaux sera déposé.

Pour les peintures intérieures et extérieures, l'escalier et le sol des chambres, les devis de l'entreprise Comte sont retenus pour un montant total de 16 305,94 € HT.

Pour le remplacement des radiateurs et la plomberie, le devis de l'entreprise CEPES 87 est accepté pour un montant de 4 816,08 € HT. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces devis.

## ■ Atelier « Hors les Murs » du PNR Périgord- Limousin

Le Maire présente la convention de partenariat tripartite entre la Commune, le Parc Naturel Régional et le Campus universitaire pour l'atelier « Hors les Murs » autour des bâtiments de l'îlot Chibois – Auvert. Plusieurs dizaines d'étudiants, architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre, de cinq ou six écoles ou universités vont travailler pendant une année sur des propositions d'aménagement de ces immeubles. Cette opération servira à la fois de base de départ pour la Commune en vue du réaménagement de l'îlot, mais également de base pour l'enseignement de ces étudiants durant l'année 2024-2025. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention de partenariat.

## ■ Achat d'un véhicule

Le véhicule utilitaire des agents communaux est à renouveler. Une proposition a été faite par le garage Lamargot pour un véhicule similaire. Le véhicule proposé est très récent, moteur essence, équipé d'une galerie et d'un crochet d'attelage pour un montant de 19 980 €. Le Conseil municipal estime majoritairement que ce véhicule est trop récent et souhaite avoir un autre choix. Le Maire est mandaté pour avoir des propositions éventuelles d'autres véhicules avec le garage Lamargot.

## ■ Redevance assainissement

Compte tenu des travaux réalisés depuis plusieurs années sur les réseaux et la difficulté d'équilibrer le budget de fonctionnement, il est proposé, après discussion, d'augmenter la part fixe de 5 € et la part variable de 5 centimes.



La redevance 2025 sera donc de 40 € pour la part fixe et 1,20 € pour la part variable. Le Maire indique que Flavignac a un taux parmi les plus faibles de la Communauté de communes.

Il est à noter, qu'à partir de 2026, la compétence eau potable et assainissement sera, selon la loi, obligatoirement transférée à l'Intercommunalité. Le montant de la redevance ne sera plus décidé par les Conseils municipaux. Il sera à craindre une très forte augmentation de celle-ci.

## ■ Demande de subvention du collège de Châlus

Le collège a transmis, après réalisation, une demande de participation financière pour les collégiens de la commune ayant participé à un voyage en Angleterre en juin 2024. Le reste à charge est de 310 € par famille. Le Conseil municipal participe à hauteur de 30 %. Le montant versé à chaque famille sera de 93 €. Dix enfants de la commune ont participé à ce voyage.

## ■ Personnel – Création d'un poste de rédacteur

Suite à une nomination, au titre de la promotion interne, d'un agent au grade de rédacteur (catégorie B), il est proposé de créer ce poste dans l'organigramme de la commune.

## ■ Questions diverses

### Motion « déserts médicaux »

Une proposition de motion reçue à la mairie de la part d'un syndicat, pour dénoncer les déserts médicaux et les défaillances successives des urgences des hôpitaux, est lue et soumise au Conseil.

Après discussions sur cette situation qui peut nous concerner, il est décidé majoritairement d'approuver celle-ci.

Vote : 9 voix pour et 3 abstentions

### Étude sismologique

La Commune a été destinataire d'un courriel de la part de l'Observatoire Midi-Pyrénées (Université de Toulouse) qui a débuté une grande étude sismologique du Massif central. Cet organisme souhaite installer une station sismologique afin d'enregistrer les mouvements de la terre sur le nord de la commune. Le Maire sera chargé de prendre contact avec le responsable technique pour déterminer des propositions d'emplacement.

### Vidange du lac

Une vidange du lac sera effectuée en novembre, si les services de l'Etat donnent leur accord.

## APPEL A PARTICIPATION

### Partagez vos plus belles photos pour illustrer le bulletin municipal

La couverture de votre bulletin est illustrée par la photo de Servane Le Roux. Nous tenons à la féliciter pour cette magnifique prise de vue !

Pour cette édition, nous avons reçu 11 photographies, prises par 10 participants, à départager. Le choix ayant été difficile, nous avons souhaité glisser dans les pages une seconde prise de vue pour agrémenter le contenu du bulletin. Nous la devons à Claire Ohier (p.7).

La Commission Culture, Communication et Patrimoine vous propose de **participer à nouveau à la couverture et/ou l'illustration intérieure du prochain bulletin municipal.**

### *Le thème retenu pour le bulletin de l'été 2025 : Les randonnées en tout genre à Flavignac*

### Comment participer ?

Vous avez la possibilité de contribuer soit en adressant votre (ou vos) participation(s) par mail à l'adresse : [jeparticipeflavignac@gmail.com](mailto:jeparticipeflavignac@gmail.com) ou via le groupe Facebook « Flavignac » en suivant les indications de la gestionnaire de ce groupe lorsque vous serez appelés à contribuer.

- Format de prise de vue : horizontal ou vertical
- La meilleure résolution possible (si la photo n'est pas de bonne qualité, nous ne pourrions malheureusement pas l'utiliser)
- Bien mettre vos noms/prénoms pour pouvoir créditer la photo
- Indiquer le lieu précis de la vue
- Pour les envois par mail, vous pouvez envoyer plusieurs photos mais 1 par 1 (1 photo = 1 mail participation)

### *Date limite de dépôt des photos : 15 mai 2025*

N'hésitez pas à dénicher des endroits moins connus !

Un jury composé de 5 personnes de la Commission choisira la photo qui illustrera la couverture du bulletin municipal, voire celles qui agrémenteront le bulletin.

Il n'y a rien à gagner, la commune ne versera pas de droits d'auteur pour cette utilisation (elle indiquera uniquement le crédit photo) : c'est donc juste le plaisir de partager !

Nous remercions chaleureusement les participants et nous vous espérons nombreux encore pour la prochaine édition.

13 décembre 2024

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet (secrétaire de séance), Jean François Boyer, Karine Bulat-Lafont, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard, Benjamin Tournois  
Absent avec pouvoir : Jim Tran

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

## ■ Personnel communal

### Contrat groupe statutaire

Le Centre départemental de gestion a réalisé une consultation pour renouveler le contrat groupe assurance statutaire pour une durée de 4 ans. Ce contrat permet de rembourser financièrement la collectivité en cas d'arrêt de travail d'un de ses agents. Le courtier Relyens et l'assureur CNP ont été retenus. Le Conseil décide d'adhérer à ce contrat groupe. Plusieurs offres de couverture sont proposées. Le Conseil retient les propositions suivantes :

- Personnel titulaire et stagiaire affilié à la CNRACL : indemnités remboursées à 90 % sur toutes les garanties avec 20 jours de franchise.
- Personnel affilié à l'IRCANTEC : indemnités journalières remboursées à 100 % avec 10 jours de franchise.

Une convention de gestion sera signée avec le Centre de gestion.

### Protection sociale complémentaire

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt de longue durée). Toutefois, toutes les dispositions législatives et réglementaires ne sont pas encore transposées à ce jour. La participation employeur minimale est, pour l'instant, fixée à 7 € / mois / agent. La Commune participe déjà à hauteur de 12 € / mois / agent et elle remplit donc les obligations réglementaires actuellement en vigueur. Cette question sera réexaminée lorsque les décrets seront parus.

### Régime indemnitaire (indemnité horaire pour travaux supplémentaires / RIFSEEP

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires actuellement en vigueur sont modifiées pour s'adapter à des changements d'emplois ou de fonctions. Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va être également modifié. Il doit auparavant être soumis à l'avis du comité social territorial du Centre de gestion.

### Service Missions temporaires (CDG-87)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, toute demande d'intervention de la Commune (remplacement d'agent) fera l'objet de la signature d'une convention pour adhésion au Service Missions temporaires du Centre de gestion (gestion intégrale de la mission : contrat, paie, absences...). Des frais de gestion de 6 % seront appliqués sur le montant de la rémunération de l'agent mis à disposition pour le remplacement.

### Conventions de frais de formation

Une convention sera signée entre la Commune et France Travail ainsi qu'avec AFTRAL pour le financement d'un permis poids lourds en faveur d'un agent.

## ■ Logement cantine

Le Conseil maintient son choix d'huisseries présenté lors de la dernière séance concernant les menuiseries du logement situé au-dessus de la cantine.

## ■ Vitrites église – Demandes de subvention 2025

La Commune a fait réaliser une estimation pour remplacer les vitrines de la salle du trésor de l'église. Les nouveaux équipements plus performants permettront d'assurer la conservation et la présentation des objets dans de meilleures conditions. Le montant des travaux est estimé à 122 920 € HT.

Des demandes de subventions vont être déposées auprès de l'Etat – DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et auprès du Conseil départemental.

## ■ Budgets-Finances

### Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2025

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune et du budget assainissement dans l'attente du vote du budget 2025, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2024.

### **Tarif local pèlerins**

Le tarif de la nuitée pour les pèlerins qui effectuent le chemin de Saint-Jacques de Compostelle est fixé à 11,62 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, afin de tenir compte de l'instauration de la taxe additionnelle de séjour décidée par le Conseil départemental.

### **Encaissement de dons**

Le Conseil municipal autorise le Maire à encaisser, sans consultation du Conseil, tout don d'un montant inférieur à 1 000 € au profit de la Commune.

### **■ ZAEnR (Zones d'accélération des énergies renouvelables) – Validation définitive**

Le Conseil municipal valide définitivement les zones qu'il avait précédemment définies.

### **■ Villes et villages étoilés – Renouvellement de l'inscription**

Le Conseil municipal autorise le Maire à renouveler l'inscription de la Commune au concours Villes et villages étoilés auprès de l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes). La commune est déjà labellisée 2 étoiles.

### **■ Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre – Demande d'adhésion de la commune de Château-Chervix**

Le Conseil accepte la demande d'adhésion de la commune de Château-Chervix auprès du syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **■ Questions diverses**

#### **Bilan financier aménagement centre-bourg**

Le Maire présente au Conseil le bilan financier final de toutes les tranches de l'aménagement du centre-bourg (voir explications page suivante)

#### **Grock Café**

Nous avons été informés que la société qui loue depuis plusieurs années un bâtiment à usage professionnel appartenant à la Commune est en liquidation.

#### **Véhicule des agents d'entretien**

Un véhicule a été acquis pour un montant de 14 000 € TTC pour remplacer le véhicule actuel.

#### **Antenne multimédia**

La société Orange a déposé une déclaration préalable pour l'implantation d'une antenne en haut de la rue Pasteur (carrefour des RD 20 et RD 46).

### **Atelier « Hors les Murs »**

Cet atelier en partenariat avec le PNR Périgord-Limousin et le Campus universitaire du patrimoine bâti, regroupant six écoles d'enseignement supérieur, est actuellement en cours (voir le dossier présentant cet atelier dans le présent bulletin). Des idées de projets d'aménagement de l'ilot Chibois-Auvert seront présentées aux élus en début d'année 2025.





### BILAN FINANCIER DE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Le bourg de Flavignac présente aujourd'hui sa nouvelle physionomie. Au terme de ces travaux, nous vous partageons le montant de l'investissement réalisé, ainsi que les subventions et aides financières qui ont permis de concrétiser ce projet au bénéfice de la commune.

#### Factures des travaux réalisés par poste :

	Montant HT	Montant TTC
Publicité (annonces du marché public)	1 362,38 €	1 634,86 €
Cabinet Duarte (géomètre)	2 600,00 €	3 120,00 €
Alpha BTP (sondage)	2 670,00 €	3 204,00 €
ATEC 87 (assistance à la maîtrise d'œuvre)	5 600,00 €	6 720,00 €
Cabinet Duboc (huissier)	455,00 €	546,00 €
Honoraires des maîtres d'œuvre	59 745,49 €	71 694,59 €
Colas	1 182 529,17 €	1 419 035,00 €
Alpha Paysage	205 949,11 €	247 138,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 460 911,15 €</b>	<b>1 753 093,38 €</b>

#### ■ Un projet aidé à hauteur de 63 %

##### Subventions obtenues :

Conseil Départemental (CDDI)	480 000,00 €
ETAT (DETR)	294 379,90 €
ETAT (DSIL)	86 627,94 €
ETAT (Fonds Vert)	67 112,69 €

<b>TOTAL</b>	<b>928 120,00 €</b> soit 63,53 % d'aides sur le montant hors taxes
--------------	---

Montant FCTVA versé l'année suivant les travaux s'élève à un total de 286 899,90 €

Ce montant correspond au reversement par l'Etat d'une part importante de la TVA relative à ces travaux.

$$928 120 € + 286 899,90 € = 1 215 019,90 €$$

$$1 215 019,90 € - 1 753 093,38 € =$$

$$- 538 073,48 €$$

Le montant restant à la charge de la Commune pour l'aménagement du centre-bourg est donc de 538 073,48 € (financé à hauteur de 300 000 € par un emprunt et de 238 073 € par les fonds propres de la Commune).



*La surface aménagée (rues, places, trottoirs, espaces divers...), lors des trois tranches de travaux, est estimée à environ 15 000 m<sup>2</sup>. Le coût d'aménagement moyen par m<sup>2</sup> s'élève donc à environ 117 € TTC et a coûté au final, aides et subventions déduites, environ 36 €/m<sup>2</sup> à la Commune.*





En octobre dernier, Flavignac a accueilli une session d'information organisée par le Parc naturel Périgord-Limousin, dédiée à l'arbre dans les zones urbaines, pour accompagner les collectivités dans leurs projets de végétalisation des espaces publics.

Si les arbres des forêts sont bien connus, ceux des zones urbaines, dits « d'ornement », soulèvent souvent des interrogations spécifiques pour les collectivités : comment choisir les bonnes essences d'arbres ? Quel entretien prévoir ? Quelles mesures de sécurité adopter ? Quelles erreurs à éviter ? Ces arbres, essentiels pour améliorer la qualité de vie des zones habitées, sont aussi soumis à des réglementations particulières qui diffèrent de celles des arbres forestiers.

Malgré une météo peu favorable, une quinzaine de participants se sont retrouvés à Flavignac pour découvrir les aménagements réalisés dans le centre-bourg. Conduite par le maire et des élus municipaux, la visite a permis de découvrir les plantations, aménagements paysagers et changements de revêtements qui intègrent davantage de végétaux dans l'espace public communal.

Cette visite introductive a été suivie d'un temps d'information, lors duquel des experts ont abordé les différents aspects techniques de la gestion des arbres urbains. L'échange a permis aux élus et techniciens locaux, à qui la session d'information était destinée, de mieux comprendre l'importance des arbres dans nos villages, non seulement pour leur rôle d'ombrage et d'ornement, mais aussi pour leur contribution à la qualité de l'air, au bien-être des habitants et dans la gestion des espaces publics.



Plusieurs associations de la commune s'étaient réunies encore cette année pour animer la fête du 15 août et nous les en remercions.

Diverses animations étaient proposées. Si elles ont rencontré des succès variables, on peut souligner notamment une très belle exposition de bateaux miniatures. Nous pouvons dire, hélas, que l'année 2024 n'aura pas été un grand cru concernant la fréquentation de la journée.

Pour l'année 2025, il serait souhaitable de préparer cette fête plus en amont en favorisant une meilleure communication afin d'attirer davantage de visiteurs. En revanche, le feu d'artifice tiré en soirée depuis la digue du plan d'eau par la société Auterie Artifices est toujours aussi beau et prisé, au vu des très nombreux spectateurs qui viennent chaque année profiter de ce spectacle offert par la Commune.



## CHIENS ET CHATS EN DIVAGATION : UN PROBLEME RÉCURRENT

Depuis plusieurs mois, nous constatons que beaucoup de chiens sont en divagation sur la commune de Flavignac et aux alentours, ainsi qu'une forte augmentation de chats errants. Lorsque nous prenons un animal, c'est une responsabilité.

Article L211.23 : Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

La divagation de chiens sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est punie d'une amende. En cas de dommage, par exemple de morsures ou si votre chien provoque un accident, vous pouvez être poursuivi par une juridiction pénale pour blessures involontaires ou même volontaires en cas d'accident mortel. L'infraction peut, dans ce cas, être sanctionnée par une peine d'un an de prison outre 15 000 € d'amende.

En ce qui concerne les chats, la stérilisation est un acte de protection qui permet de limiter les portées non désirées et donc les abandons, les atteintes au bien-être animal (misère féline) et de prévenir les maladies de nos animaux de compagnie mais aussi de nos concitoyens. Parmi les maladies du chat transmissibles à l'homme, il existe la maladie des griffes du chat, la pasteurellose, la teigne, mais aussi la toxoplasmose, l'échinococcose et la rage.

En 4 ans, un couple de chats peut donner lieu à plus de 20 000 naissances de chatons, c'est pour cela qu'une fois par an est organisée une campagne de stérilisation par la SPA de la Haute-Vienne. Pour en bénéficier, il est recommandé de se rapprocher de la clinique vétérinaire la plus proche de chez vous ; cela évitera aussi que les refuges soient submergés de chatons. Chaque geste est primordial car les familles d'accueil sont de plus en plus difficiles à trouver.

” ***Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques », dispose l'article L211-19-1 du Code rural et de la pêche maritime. Des sanctions accompagnent évidemment cette interdiction.***

## DEUX STRUCTURES DE FLAVIGNAC CANDIDATES AUX TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le SYDED 87, syndicat en charge de la gestion des déchets sur le département lançait, en septembre dernier, ses premiers « Trophées de l'économie circulaire ».



L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à limiter le gaspillage des ressources en privilégiant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux. Contrairement au modèle traditionnel (produire, consommer, jeter), l'économie circulaire cherche à prolonger la durée de vie des produits, réduire les déchets en favorisant le réemploi.

Ces Trophées ont pour objectif de récompenser, soutenir et valoriser médiatiquement les acteurs qui adoptent des pratiques privilégiant la réutilisation, le recyclage, l'éco-conception et la réduction de l'empreinte environnementale.

Les lauréats du concours recevront un trophée (en matériaux réutilisés !), une enveloppe financière pour soutenir leur projet, ainsi qu'une visibilité médiatique pour valoriser leur initiative, encourager d'autres acteurs à entreprendre cette démarche et sensibiliser le public à l'économie circulaire.

Cette année, sur les 12 candidatures, ce ne sont pas moins de deux structures de Flavignac, dont les initiatives contribuent activement à la transition écologique, qui ont décidé de s'investir dans cette démarche du SYDED.

Io bulli surcyclage et Ma green cantine ont ainsi soumis leur candidature aux Trophées. Leur participation démontre une dynamique forte au sein de notre commune en faveur du développement durable.

A l'heure de la rédaction de ce bulletin, les résultats de ce concours ne sont pas publiés. Espérons qu'elles récolteront la reconnaissance qu'elles méritent pour leurs efforts et leurs initiatives en matière de durabilité.



## MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CLIIINK® AUX ECO-POINTS

Encouragement du geste de tri sur la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus

Le SYDED et CITEO s'engagent aux côtés des collectivités et des usagers pour optimiser la gestion des déchets, leur réduction et leur recyclage.

Depuis fin septembre, le dispositif innovant de reconnaissance des emballages CLIIINK® est déployé dans 15 communes de la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus.

Le mardi 1er octobre à Flavignac avait lieu l'inauguration du premier éco-point équipé du système Cliiink® sur la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, qui a marqué le lancement officiel de l'expérimentation de ce programme de récompense des gestes de tri.



Grâce à l'application mobile gratuite Cliiink® ou à une carte sans contact, chaque dépôt de canettes ou boîtes de conserve, bouteilles de lait dans l'un des 45 conteneurs jaunes équipés du système vous rapportera des points qui pourront ensuite être échangés contre des bons d'achat chez les commerçants ou associations partenaires comme, par exemple, La Quincaill'&Vous, lo Bulli à Flavignac ou dans d'autres commerces généralistes de la Communauté de communes.



D'autres partenariats sont à l'étude, notamment avec des associations locales sportives, culturelles ou encore caritatives, pour multiplier les possibilités de valoriser ces gestes éco-citoyens. En partenariat avec CITEO, ce dispositif vise à encourager le geste de tri en récompensant le recyclage des emballages plastique et métal, mais aussi à améliorer la qualité du tri sur le territoire.

Les bornes Cliiink® permettent de reconnaître le type d'emballage déposé grâce à l'Intelligence Artificielle embarquée. Cet accompagnement se fait au travers du levier innovation collecte et tri soutenu par CITEO. Ainsi, Pays de Nexon - Monts de Châlus est le deuxième territoire en France à expérimenter cette toute nouvelle technologie.

### RAPPEL : FERMETURE RÉSEAU TÉLÉCOM CUIVRE

Comme évoqué dans les derniers bulletins municipaux, le réseau télécom cuivre va bientôt être déposé sur notre commune.

### NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS DEVEZ AVOIR MIGRE VERS LE RESEAU FIBRE AVANT LE 26 JANVIER 2026.

Pour cela, contacter votre opérateur qui vous donnera la marche à suivre selon vos besoins. N'attendez pas le dernier moment, cela vous évitera une coupure de vos services.



## TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE



De grosses réparations de voirie communale (GRVC) ont été effectuées cette année par l'entreprise Pijassou TP de Saint-Yrieix-la-Perche. Elles ont concerné les routes de la Bastide (dernière partie entre la RD20 et la Bastide) et de Sainte-Catherine où ont été également posées des bordures pour réduire les risques d'inondation des maisons voisines.

La commune est accompagnée dans cette mission par l'ATEC (l'Agence technique départementale).

Montant des travaux : 60 230 € HT subventionnés à hauteur de 40 % par le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Ces travaux très coûteux (30 000 €/km), sont heureusement aidés par le Département.



Des réparations ponctuelles sur différentes routes, appelées également point à temps, ont été confiées à la même entreprise. Cette opération vise à prolonger la durée de vie des revêtements. Le montant des travaux au titre de l'année 2024 est de 13 724 € HT.

## RÉSEAU EAUX PLUVIALES



Cet automne, ont eu lieu des travaux de renouvellement de réseau public d'eaux pluviales situé place du Général De Gaulle et, pour une grande part, en terrain privé.

Il s'agit notamment de l'enfouissement réalisé dans les années 1970 du ruisseau de La Nation et de rus annexes. Ce réseau en ciment à la pente insuffisante était aux trois-quarts obstrué par du sable et des racines. En cas de fortes pluies, l'eau ne s'évacuait plus et débordait dans les parcelles et bâtiments voisins.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Teyssier pour un montant de 10 400 € HT, subventionné à 40 % par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.



## INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES POUR FACILITER LES MANIFESTATIONS

La Commune a fait installer récemment deux bornes électriques afin de faciliter et sécuriser les branchements pour les diverses manifestations organisées au long de l'année. Elles sont situées près de la Maison des Associations, place du 8 mai 1945, d'une part, et place de Diethenhofen devant les salles Saint-Fortunat, d'autre part ; cette dernière est escamotable. Ces bornes complètent celle déjà installée place du Général de Gaulle.

Le montant de ces travaux réalisés par l'entreprise Batifoix s'élève à 9 430 € TTC et 1 591 € TTC pour le branchement électrique Enedis. Le Syndicat Energies Haute-Vienne subventionne ces installations à hauteur de 1 964 €.



## VIDANGE / PÊCHE DU LAC

La vidange du lac, qui s'est déroulée le samedi 23 novembre 2024, a été réalisée dans le but d'évaluer la quantité de poisson et les espèces présentes dans le plan d'eau.

Il a été ainsi recueilli : 103 kg de brochets, 304 kg de tanches, 13 kg de sandres, 9 kg de perches et 368 kg de gardons.

La totalité de ces poissons a été remise dans le plan d'eau. De très belles pièces peuvent faire la joie de pêcheurs amateurs.

Cependant, la présence de cormorans en grand nombre constitue un véritable fléau. En effet, ce palmipède peut engloutir jusqu'à 750 g de poissons par jour. Il a donc été décidé de tenter d'immerger des cages grillagées lestées de parpaings. Ces cages permettent aux poissons de se réfugier en cas d'attaque des cormorans. C'est une solution utilisée et éprouvée par la Fédération de pêche de la Haute Vienne.

Nous remercions très sincèrement tous les bénévoles qui nous ont aidés pour cette vidange et tous les particuliers qui ont prêté du matériel.



## UN CENTENAIRE A FLAVIGNAC

Maurice Mazabraud est né à Flavignac le 30 septembre 1924 et a habité la même maison située rue Pasteur depuis sa naissance jusqu'à ces dernières années. Après avoir fréquenté l'école de Flavignac, il a poursuivi sa scolarité à Ambazac, puis à Limoges. Jeune homme, refusant de partir pour le Service du Travail Obligatoire (STO) en Allemagne, il prend le maquis. Il épouse en 1951 Marguerite Villoutreix, également originaire de Flavignac, qu'il avait fréquentée sur les bancs de la faculté de droit. Deux enfants sont nés de cette union.

Epaulé par son épouse et sa sœur Odette, il prend en 1960 la direction de l'entreprise familiale de produits du sol. Il la développe en faisant notamment construire dans le bourg les grands bâtiments qui marquent encore fortement le paysage. Après avoir perdu la vue, prenant sa retraite, il vend l'ensemble à la société Dumas en 1981.

Résidant aujourd'hui à la maison de retraite des Cars, la Municipalité a profité de son passage à Flavignac pour fêter ses 100 ans en lui offrant un audio livre sur la seconde guerre mondiale.



## INAUGURATION DE « MA GREEN CANTINE »

Le 26 septembre dernier, en présence du Président de la Communauté de Communes et du Vice-Président en charge de l'économie, a eu lieu l'inauguration de Ma Green Cantine, établissement installé dans le local de la Communauté de Communes, place du Général de Gaulle.

Ariane et Stéphanie, responsables de cette nouvelle entreprise, avaient préparé pour l'occasion de délicieux petits entremets. Les invités ont pu apprécier le festival de couleurs et de saveurs. Ce service traiteur écoresponsable peut fournir tous les événements, professionnels ou particuliers, dès 12 couverts.





## NOUVEAU À FLAVIGNAC



les lys d'alizon  
f o

Éleveur de canards  
du Périgord

*produits frais et  
conservés*

06.33.80.45.00

9 busenolles 87230 FLAVIGNAC

## QUELQUES IDÉES DE SORTIES ...

Dimanche 19 janvier  
Vœux du Maire  
Salle des fêtes à 11 h

Dimanche 19 janvier  
Dimanche en Jeux - Parta' Jeu  
Salle des fêtes de 9h30 à 12h30

Dimanche 2 février  
Concours de belote - Comité de Jumelage  
Salle des fêtes, l'après-midi

Samedi 8 février  
Stage d'apprentissage des danses bulgares,  
l'après-midi et bal en soirée - Cadanses Folk  
Salle des fêtes

Dimanche 16 février  
Randonnée VTT et pédestre « Les Feuillardiers »  
Union Cycliste de Flavignac  
Inscriptions dès 7h, salle des fêtes

Samedi 15 mars  
½ journée cyclo - Union Cycliste de Flavignac  
Inscriptions dès 13h, maison des associations

Samedi 15 mars  
Repas Choucroute - Comité de Jumelage  
Salle des fêtes, en soirée

Samedi 29 mars  
Veillée limousine - Cadanses Folk  
Salle des fêtes

Samedi 5 avril  
Repas - APE Graine de Marmots  
Salle des fêtes, en soirée

Samedi 12 avril  
Formation au compostage et au jardinage naturel  
SYDED 87  
Salle des fêtes

Dimanche 25 mai  
Tradi-Thé - Cadanses Folk  
Salle des fêtes à 15h

Vendredi 27 juin  
Kermesse de l'école - APE Graine de Marmots  
Place de Dietenhofen à partir de 17h30

Vendredi 4 juillet  
Marché gourmand - Comité de Jumelage  
Place de Dietenhofen à partir de 18h30

Samedi 19 juillet  
Fête du village - TTFL et La Quincaill' & Vous  
Place du 8 mai 1945



## RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre.

L'effectif est de 62 élèves répartis de la façon suivante :

- **Petite Section / Moyenne Section** : 22 élèves (11+11).

Enseignants : M. Reymond (directeur) et Mme Lacour qui assure la décharge de direction les jeudis.

- **Grande Section / CM1** : 21 élèves (7+14). Enseignant : M. Auzemery

- **Grande Section / CP** : 19 élèves (7+12). Enseignants : Mme Bénévent travaille à temps partiel (50%), Mme Desage effectue son complément de service, les jeudis et vendredis.



## NETTOYONS LA NATURE



A l'occasion de la journée mondiale du nettoyage de la planète le 20 septembre 2024, les 3 classes ont participé à l'opération « Nettoyons la nature ».

Cette action a pour ambition de préserver la nature, mais aussi de sensibiliser par la pédagogie la valeur inestimable que représente la nature.

Le but est de ramasser les déchets présents sur un site déterminé. L'ensemble de l'école s'est donc rendu le lundi 23 septembre au plan d'eau de Flavignac afin d'éliminer un maximum d'éléments polluants en un minimum de temps. En une heure, nous avons collecté 11kg de déchets.

## SPECTACLE ET REPAS DE NOËL

Le jeudi 19 décembre, les enfants des écoles de Flavignac et Les Cars ont assisté au spectacle de Noël « La folle vadrouille de Noël » d'Amandine Granger.



Le vendredi 20 décembre, un repas de fêtes a été servi à midi à la cantine scolaire.

# DES ÉTUDIANTS POUR IMAGINER L'AVENIR DE LA RUE PASTEUR

Depuis quelques années, la commune de Flavignac œuvre à revitaliser son centre-bourg et à renforcer son attractivité. Récemment, elle a candidaté au dispositif Atelier « Hors les Murs » de la Fédération des Parcs naturels régionaux, pour mobiliser des étudiants de formations supérieures autour de l'îlot « Chibois-Auvert », récemment acquis par la municipalité. L'objectif de cette collaboration est de trouver des solutions créatives adaptées pour réhabiliter l'îlot situé dans une rue historique de la commune et dynamiser le cœur du village.

## LA RUE PASTEUR, UNE POSITION STRATÉGIQUE EN CŒUR DE BOURG

Jusqu'au début du XIXe siècle, le cœur de Flavignac est relativement réduit et est globalement contenu dans son enveloppe héritée du Moyen Âge. Il s'inscrit dans un rectangle d'environ 300 m de long sur 100 m de large. La rue Pasteur, rue principale et quasiment unique depuis le Moyen Âge et jusqu'à la fin du XIXe siècle, est la colonne vertébrale du bourg, concentrant commerces, artisanat et autres activités.

Au XIXe siècle, le développement des foires, avec de nombreux bestiaux, a commencé à poser d'importants problèmes pratiques compte tenu de l'exiguïté des lieux. Pour y remédier, la Municipalité a décidé vers 1890 d'acheter un terrain en forme de triangle jouxtant le vieux bourg au nord-ouest afin d'aménager un champ de foire. Très vite de nouveaux habitats et activités s'y installent et une nouvelle rue est créée en lisière sud-ouest de la nouvelle place.

Progressivement au cours du XXe siècle, les activités commerciales, artisanales, de services (La poste vers 1925, la mairie vers 1947, la pharmacie vers 1950...), vont migrer dans ce secteur, puis vers la route de Gorre qui devient aussi la principale rue vers Aix-sur-Vienne et Limoges et celle qui reçoit désormais le plus de trafic d'entrée et de sortie du bourg.

Les dernières activités quittent la vieille rue du bourg (rue Pasteur) dans les années 1990. L'amenuisement, puis la disparition des activités commerciales, de services, etc. dans la rue Pasteur ont de fait entraîné un déclasserment et un délaissement de cet axe, par endroit relativement étroit, axe pâtissant également d'un bâti ancien serré en partie d'origine médiévale. Ces habitats ont été pendant des années encore occupés par les anciens artisans ou commerçants, devenus retraités, jusqu'à la disparition progressive de ces derniers. Souvent en mauvais état, ces bâtiments se sont retrouvés sans affectation et en voie d'abandon, voire pour certains en voie de délabrement.



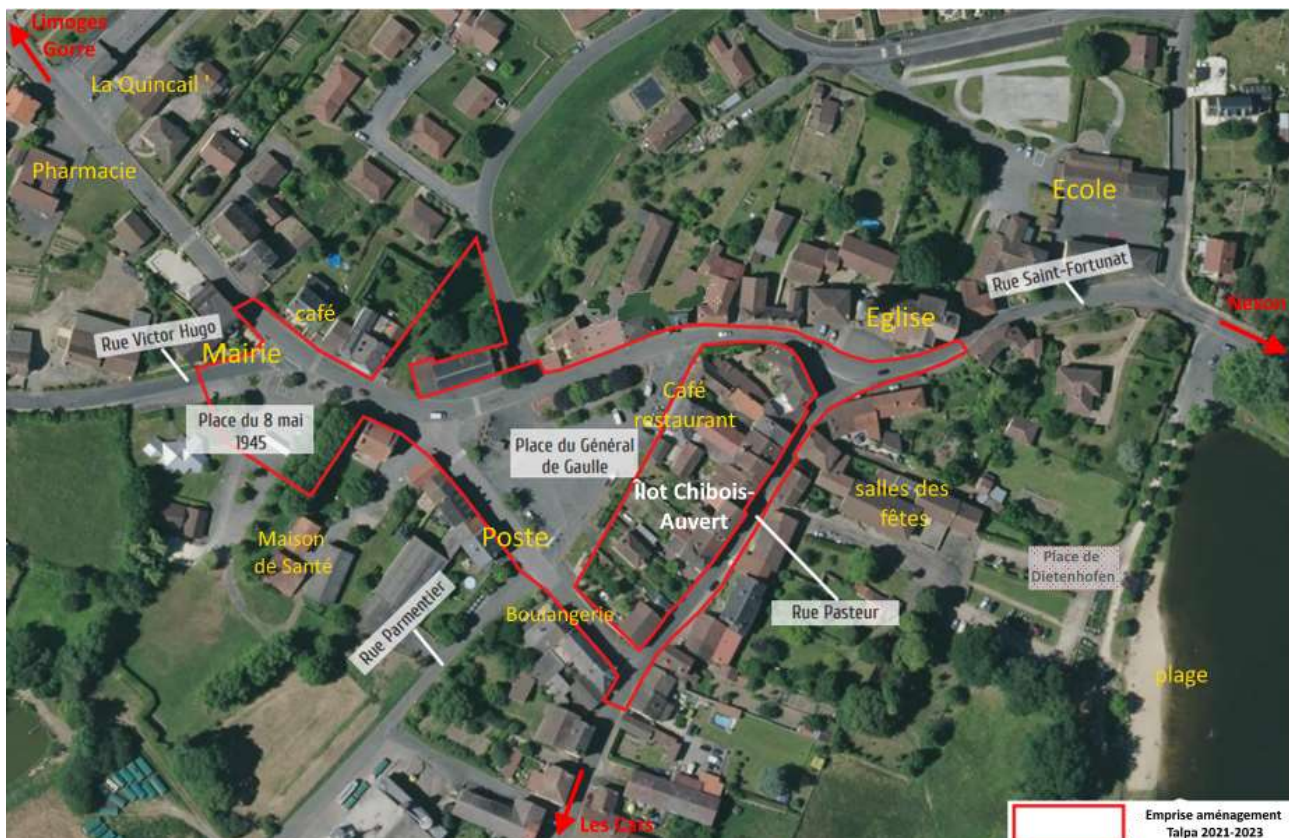
Structure du bourg et réalisation du nouveau champ de foire (JFB à partir du plan cadastral de 1814)

**Aujourd'hui, dans le cadre de la démarche de requalification du centre-bourg et de recherche de regain d'attractivité (installation d'habitants et d'activités économiques) souhaitée par la Commune, la rue Pasteur, entre différents pôles majeurs du bourg : place du Général de Gaulle (ancien champ de foire), place de l'église, salles des fêtes/place de Dietenhofen et accès à la plage du lac Saint-Fortunat, apparaît comme le centre névralgique à réinvestir.**



## L'ÎLOT CHIBOIS-AUVERT, UN LIEU CLEF POUR RECONQUÉRIR LA RUE

La rue Pasteur, tout en ayant perdu son rôle dominant, reste un axe symbolique et stratégique pour Flavignac, tant par son histoire que par sa place dans le projet d'aménagement contemporain voulu pour le bourg. Dans les années 2020 (2021-2023), l'artère historique du bourg est restructurée dans un projet plus large visant à transformer le centre en une zone de partage, avec des rues apaisées et une végétalisation renforcée. La rue Pasteur, désormais à sens unique, est aménagée avec des espaces piétons enherbés et un fleurissement de ses façades, rendant hommage à son passé tout en lui insufflant une nouvelle dynamique dans le cadre de la réfection globale du centre-bourg.



Emprise du projet d'aménagement Talpa (vers 2019) et situation des commerces et lieux importants

En 2022, la Commune a saisi l'occasion d'acquérir en même temps deux composantes de l'îlot bâti et foncier de la rue.

Au-delà de l'idée de restructurer l'îlot et de redynamiser cette partie du centre-bourg, cette acquisition avait vocation également d'empêcher la ruine inéluctable de certains bâtiments, les risques et problèmes que cela pourrait engendrer sur les autres propriétés riveraines, la perte de certains éléments patrimoniaux et la destruction du bâti en cœur historique de bourg. L'opération donnait aussi la possibilité de restructurer l'ensemble foncier.



Emprise de l'îlot Chibois-Auvert



# L'ILOT CHIBOIS-AUVERT

QU'ES AQUÒ ?

Communément appelé du nom de ses anciens propriétaires, l'îlot Chibois-Auvert comprend l'immeuble Chibois, une ancienne demeure haute de la fin du XVe siècle ou du début du suivant, avec des modifications, extensions et appentis de diverses époques, un ancien atelier de forgeron (début ou milieu XXe siècle), un ancien local artisanal, ainsi qu'un jardin, etc.

Inséré dans ce premier ensemble une grange/garage relevait d'une propriété mitoyenne de l'ensemble Chibois, située au sud. Cette dernière, dite immeuble Auvert, comprend, outre un logement, une ancienne boucherie, une ancienne salle de café/restaurant avec jardin.

L'îlot comporte 6 parcelles bâties (12 structures) pour une surface totale de 1022 mètres carrés.



Ensemble bâti depuis la rue Pasteur (2022)



Ensemble bâti depuis la rue Pasteur (2022)



Ensemble bâti de l'îlot Chibois-Auvert depuis la place de Gaulle (2022)



La Commune, une fois l'ensemble immobilier acquis, a fait procéder pour l'îlot Chibois-Auvert à un diagnostic général pour des mesures conservatoires du bâti.

A la suite de celui-ci, elle a fait évacuer les encombrants, établir des structures provisoires de protection et a sécurisé les accès dans l'attente du futur réaménagement.

**Afin d'alimenter la réflexion de la municipalité sur la future affectation de ces espaces et optimiser leur réhabilitation, la commune a cherché à mobiliser un appui en ingénierie spécifique.** A travers sa candidature au dispositif Les ateliers « Hors les Murs », la commune a souhaité se doter d'un panel diversifié de scénarii de la part d'équipes pluridisciplinaires pour appréhender les besoins, repérer les potentialités et pouvoir mettre en perspectives plusieurs types de projets qui permettront de redonner une fonction structurante à la rue Pasteur à travers l'îlot Chibois-Auvert.

## LES ATELIERS « HORS LES MURS », C'EST QUOI ?



**Les Ateliers « Hors les Murs » sont des collaborations organisées par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en partenariat avec l'État, visant à revitaliser les communes rurales.**

Ces ateliers impliquent des équipes d'étudiants de différentes disciplines (architecture, écologie, urbanisme, économie, etc.) qui travaillent sur des projets locaux en immersion dans une commune ou une intercommunalité.

Pendant l'année scolaire, les étudiants collaborent avec les habitants, élus et autres acteurs locaux pour comprendre les enjeux d'un territoire et proposer des solutions adaptées, comme la création d'écoquartiers ou d'éco-bourgs.

L'objectif de ces ateliers est de renforcer l'attractivité des petites villes et villages accompagnés en répondant à des problématiques liées à l'aménagement, la mobilité, la préservation du patrimoine et le développement économique local.

Le projet déposé par la commune de Flavignac a attiré l'attention du Campus régional du patrimoine bâti, de la restauration à l'écoconstruction, porté par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Au cœur de celui-ci, plusieurs établissements scolaires, universitaires et centres de formation du Campus accompagnés d'entreprises et de fédérations professionnelles, travaillent en réseaux pour mettre les apprenants en situation professionnelle.

Pour notre projet, l'atelier prévoit de mobiliser pendant une année scolaire une quarantaine d'étudiants de cinq formations différentes dans une approche interdisciplinaire, sous la conduite de leurs enseignants.

### Les établissements de formation mobilisés :

- École Nationale Supérieure de l'Architecture et du Paysage de Bordeaux / Université de Bordeaux
- ENSIL-ENSCI de Limoges
- IUT du Limousin - Département GC-CD d'Égletons
- Campus des Métiers et des Qualifications Génie Civil et Infrastructures Intelligentes d'Égletons
- Conservatoire National des Arts et Métiers de la Nouvelle-Aquitaine, antenne de Limoges / CFA du Bâtiment de Limoges / Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin





## LA DEMANDE FAITE AUX ETUDIANTS : ENJEUX ET CONTRAINTES

Le Parc naturel Périgord-Limousin et la commune ont formalisé les problématiques spécifiques pour cet atelier et oriente les travaux des étudiants afin que les résultats puissent constituer des outils de dialogue et de débat avec les élus et les acteurs de la vie de Flavignac. Chaque formation nourrira de ses compétences le projet.

**La demande faite aux étudiants porte autant sur l'affectation des bâtiments, sur une réflexion sur la reconnexion des différents espaces du bourg que sur une démarche de vitalité communale (démographique, sociale, économique, touristique, culturelle...).**

La Municipalité n'a ni *a priori* ni position arrêtée pour l'utilisation et la réhabilitation de cet ensemble. Des solutions innovantes, sur l'affectation des lieux, sur le traitement architectural, sur le recours aux énergies renouvelables, etc. peuvent être envisagées. Concernant l'intervention sur le bâti, il est attendu une certaine exemplarité et, le cas échéant, un effet d'entraînement, auprès d'autres propriétaires, pour la rénovation, le réaménagement et la valorisation du bourg et de son patrimoine.

Plusieurs idées ont déjà été émises, à l'occasion de conseils municipaux, sans préférence particulière ; d'autres solutions et des solutions mixtes sont parfaitement envisageables aussi :

- La première qui revient régulièrement, et qui semble devoir être étudiée, est la création d'une liaison douce (excluant les véhicules à moteur) entre la place du Général de Gaulle et la place de Dietenhofen/salles des fêtes/plage.
- La possibilité de logements, sans *a priori* sur la catégorie : locations classiques, logements pour PMR, pour personnes âgées, logements passerelles, logements intergénérationnels, etc
- Le déplacement du refuge pèlerins avec agrandissement (Flavignac se trouvant sur l'un des chemins de Compostelle (*Via Lemovicensis* ou Voie de Vézelay) ; le refuge assure 500 à 600 nuitées/an).
- La création d'ateliers ou locaux pour des activités artisanales, commerciales, services, métiers d'art...

Une attention particulière des étudiants doit être portée au fait que la totalité du bourg se trouve dans un périmètre de protection de monument historique.

Tout projet d'aménagement doit recevoir l'aval de l'architecte des Bâtiments de France.

Les scénarios qui seront proposés par les étudiants permettront d'aider la commune à l'établissement de son projet d'aménagement.

Il est attendu qu'ils développent une expérimentation pour innover, inventer et proposer des solutions alternatives aux schémas habituels en matière de formes d'habitat, de performance énergétique, de gestion de l'espace, de déplacement, etc. tout en répondant aux besoins de la commune.

**” Hors les Murs, une expérimentation qui permet à Flavignac de collaborer avec des étudiants de cinq formations et d'impliquer commerçants, habitants et acteurs locaux dans la réflexion sur le développement de la commune, tout en bénéficiant d'une analyse extérieure sur ses problématiques.**



Périmètres de protection MH

## UN PROJET D'UNE ANNÉE, EN DIFFÉRENTES ÉTAPES

De candidature en échanges et rencontres depuis quelques mois, avec les établissements et leurs enseignants, avec la fédération des Parcs et le Parc Périgord-Limousin, pour préparer la collaboration, la mission Atelier « Hors les Murs » a débuté dès le 1<sup>er</sup> septembre dernier et sera ponctuée de différentes phases sur une période courant jusqu'au 30 juin 2025. Déjà, plusieurs formations sont venues découvrir le site et analyser les problématiques, échanger avec les habitants, les forces vives de la commune et la municipalité.



La collaboration prendra fin par la restitution des travaux des étudiants de l'atelier au plus tard en septembre 2025.



*De 2001 à 2007, la commune de Flavignac a procédé à la tâche fastidieuse — mais ô combien nécessaire pour une bonne administration ! — du tri et du classement de ses archives. Ce travail a été effectué par un groupe de conseillers municipaux et par les secrétaires, sous la surveillance et avec les conseils du service des Archives départementales de la Haute-Vienne.*

*Flavignac est ainsi, encore aujourd'hui, l'une des rares communes haut-viennoises de moins de 2 000 habitants à disposer de ses archives en ordre. Cela nous permet de vous faire connaître à travers ce bulletin quelques curiosités, dossiers particuliers ou inattendus sortis des archives municipales...*

JFB

## UN GRAND PROJET PAR DE GRANDS ARCHITECTES, POUR LA COLONIE DU CHATEAU DE FAYE (1962-1964)

**En juin 2024, disparaissait le célèbre architecte et urbaniste français de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, Paul Chemetov (1928-2024).**

De nombreux hommages lui ont été rendus, notamment de la part des autorités françaises (Ministère de la Culture, Ministère de l'Économie, etc.) ou de la presse.

Formé à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, dont il sort, diplômé, en 1959, il commence une très riche carrière à partir de 1962.

Alors que la France connaît la grande prospérité des Trente Glorieuses, il conçoit de nombreux ensembles de logements et de bâtiments publics en région parisienne dans les années 1962-1972, mais aussi des villages de vacances, en particulier avec un autre architecte de renom, Jean Deroche.

Avec ce dernier et Jean Prouvé, il collabore avec le grand architecte brésilien Oscar Niemeyer à la construction du siège du parti communiste à Paris entre 1968 et 1971. Dans les années 1980, il conçoit le Ministère de l'Économie et des Finances à Paris Bercy. Architecte de la rénovation de la Grande Galerie de l'Évolution du Muséum national d'histoire naturelle, il a aussi élaboré pour l'An 2000, le projet de la Méridienne verte, de Dunkerque à Barcelone.

Ce ne sont bien évidemment pas toutes ces réalisations, qui pour certaines ont marqué l'architecture de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle et des premières années du suivant en France, qui justifient que l'on évoque Paul Chémétov dans ce bulletin. La raison en est que ce grand architecte a conçu en 1962-1964 avec Jean Deroche, un surprenant projet d'extension et de constructions nouvelles pour la colonie de Faye, dont on organisait à cette époque l'installation dans le château du même nom.

■ **Le château de Faye est une œuvre de la fin du 18<sup>e</sup> siècle, construit en remplacement d'un édifice plus ancien, dont une partie (« Le Vieux Faye ») accolée au sud-ouest, fut conservée jusque vers 1970.** L'édifice moderne de style Louis XVI, dessiné par l'architecte Joseph Broussaud, n'était sans doute pas totalement terminé lorsqu'éclata la Révolution. Il appartenait alors aux Villoutreux de Faye, qui avaient hérité au 17<sup>e</sup> siècle des Loménie, dont ils descendaient.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, ce château presque neuf passa aux mains des Labrouhe de Laborderie qui le vendirent à la fin des années 1950 à la commune de Fourchambault, près de Nevers. Cette collectivité le céda en 1961-1962 à l'Union départementale de la Confédération Générale des Travailleurs (C.G.T.), section de Seine-Maritime, dont le siège était à Rouen.

■ **Le château fut utilisé pendant de nombreuses années comme colonie de vacances pour les enfants d'ouvriers de ce département normand.**

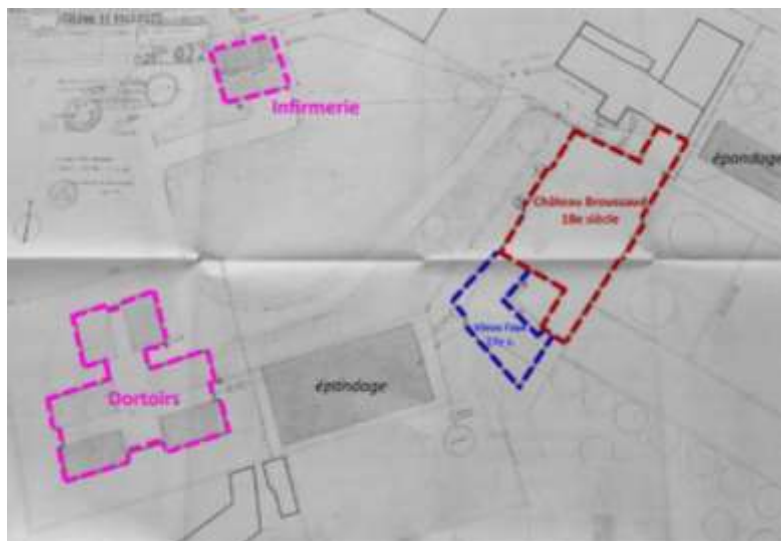
Chaque saison, jusque dans les années 1980, le château s'ouvrait pour deux séjours, en juillet et août, et beaucoup se souviennent sans doute des groupes d'enfants accompagnés par leurs moniteurs qui randonnaient dans la commune ou venaient au plan d'eau.



Le château de Faye en 2024

■ **Les archives municipales de Flavignac recèlent un dossier concernant ce château / colonie de vacances**, en l'occurrence un projet d'aménagement d'un grand centre de vacances dans et autour de la vénérable demeure.

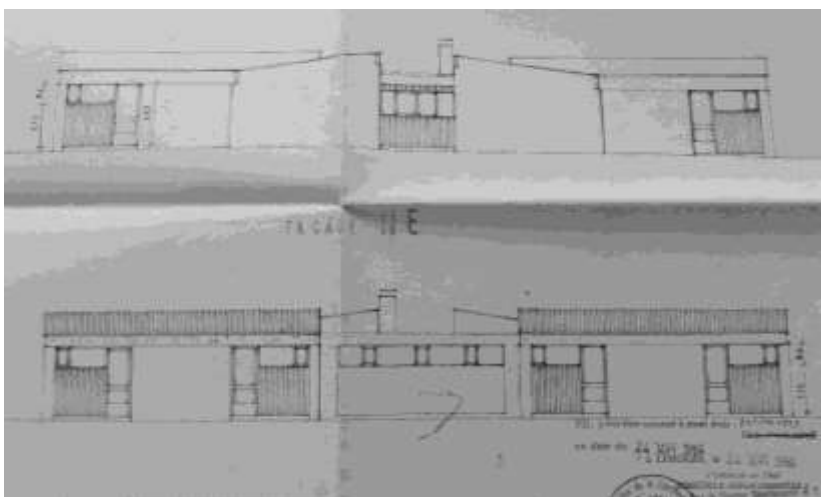
Ce projet, qui paraît avoir été calé dans ses grandes lignes dès 1964, a été élaboré par les deux architectes associés Paul Chemetov et Jean Deroche. Dès 1962, Paul Chémétov était venu à Flavignac pour reconnaître les lieux. Le permis de construire est déposé en mars 1964 et reçoit un avis favorable et enthousiaste du maire de l'époque, François Lamberty. Il est accordé par le préfet de la Haute-Vienne en septembre 1964. Il ne comprend pas moins de 20 plans, coupes, etc.



Plan de masse du projet (d'après un plan Chémétov, Deroche, (AMF 2 R 4)

■ **Ce projet prévoyait de recevoir jusqu'à cent-vingt enfants simultanément, logés en différents endroits du centre de vacances :**

- Quarante-huit lits, en deux dortoirs et deux blocs sanitaires, au premier étage du château et deux chambres, chacune pour deux moniteurs.
- Soixante-douze lits répartis en trois modules de vingt-quatre, organisés chacun autour d'une chambre pour deux moniteurs, avec des sanitaires pour les trois modules. Le tout dans un bâtiment de 540 m<sup>2</sup> au sol, à construire dans les jardins.



Projet de dortoirs (élévation)

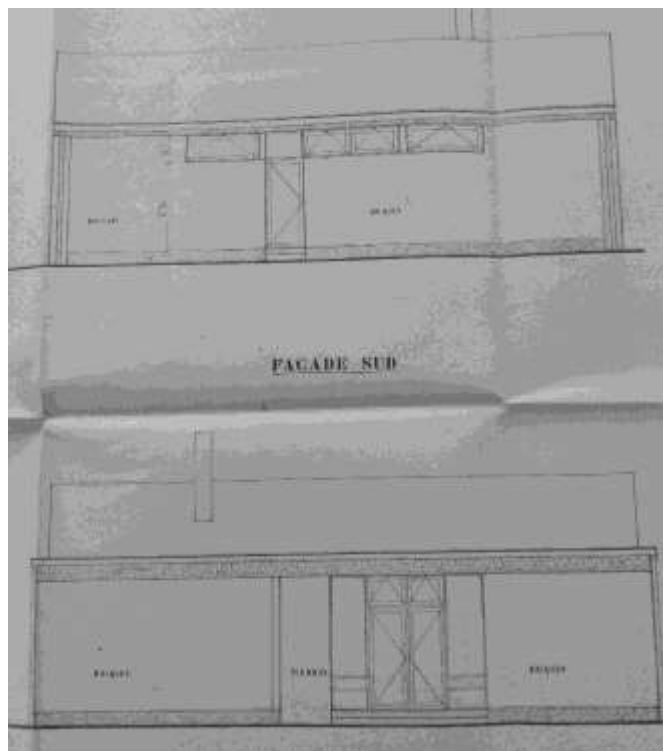
- A cela s'ajoutait le projet de construction d'une infirmerie, d'une surface au sol de 151 m<sup>2</sup>, au fond du jardin, face au château. Elle disposait de huit lits pour malades et de trois lits pour le personnel.
- Le rez-de-jardin du château abritait en outre pour le personnel treize couchages en chambres individuelles ou en petits dortoirs situés dans les parties du 18e siècle ou dans le « Vieux Faye » que les architectes qualifient dans leurs documents « d'aile Louis XIII ».

■ **En comptant enfants et personnel, on aurait donc pu loger au total selon ce projet près de cent cinquante personnes dans ce centre de vacances.** D'autres locaux (réfectoires, cuisines, office, espaces de stockage et de rangement, salles de repos et de réunion, bureau, etc.) essentiellement situés dans le sous-sol ou en rez-de-jardin de la résidence, complétaient l'ensemble.



■ **Les façades, toitures et ouvertures du château étaient très peu modifiées, si ce n'est l'ajout, sur les pignons, d'escaliers de secours métalliques indispensables dans ce type d'établissement.**

A l'étage les chambres détruites laissaient la place à de vastes dortoirs et sanitaires, mais le rez-de-chaussée était peu touché, les salons étant réutilisés presque tels quels après réfection des peintures sur les lambris et plafonds et vitrification des parquets. En revanche, les constructions neuves des dortoirs et de l'infirmierie, les accès et les systèmes d'assainissement liés, auraient eu un impact sans doute considérable dans la physionomie du site, même si les architectes avaient prévu d'habiller les nouveaux bâtiments de bois et de pierres de récupération. La confrontation de l'édifice du 18<sup>e</sup> siècle avec ces pavillons de plain-pied contemporains et de style moderniste des années 1960 aurait peut-être été assez délicate. Personne n'a pu juger sur pièce puisque le projet, qui obtint pourtant un permis de construire, ne vit jamais le jour, tout au moins dans sa totalité.



*Projet d'infirmierie (élévation)*

■ **Il semble que seul le premier étage a vu s'installer dortoirs et sanitaires ; les sous-sols ont reçu les installations nécessaires à l'intendance, mais sans grande modification, et l'étage noble du rez-de-jardin a été relativement respecté.** Les salons et chambres ont conservé pendant tout le fonctionnement de la colonie leurs parquets et leurs décors de boiseries Louis XVI, même s'ils ne reçurent sans doute pas de soins à la hauteur de leur mérite. Les pavillons projetés dans les jardins ne furent jamais construits ; en revanche, vers 1970, les jardins réguliers et les bassins furent supprimés pour laisser la place à un terrain de sport et un vague parc « à l'anglaise », ce qui appauvrit beaucoup le site, d'autant que vers la même époque l'« aile Louis XIII », ou « Vieux Faye », contigüe au nord-ouest au château Broussaud, fut rasée sans autre forme de procès.

■ **Pourquoi ce projet, finalisé en 1964, ne fut-il jamais mené à bien ? Était-il trop ambitieux ou trop cher pour l'UDCGT de Seine-Maritime ? Ou bien était-il déjà dépassé et inadapté ?**

Au milieu des années 1960 s'amorçait déjà la fin du baby-boom ; les enfants étaient moins nombreux et peut-être aussi moins enclins à partir en « colonie ».

D'avantage de familles partaient en vacances et pouvaient emmener leur progéniture. Le déclin des jolies colonies de vacances débutait déjà...

■ **En septembre 1973, le maire Gaston Vergnaud, élu 2 ans plus tôt, avait sans doute connaissance de ce projet d'architectes en déshérence, lorsqu'il répondit à ce qui semble être un questionnaire de l'administration sur les monuments et sites de la commune.**

Il faisait part alors de son opinion au sujet de « ce château [qui] présente des caractères architecturaux qu'il conviendrait de préserver ». Il fallut cependant attendre le rachat de la propriété dans les années 1990 par des personnes privées, qui entamèrent une patiente restauration, pour que les qualités de l'édifice et de ses anciens jardins soient reconnues. Le château et son site ont été protégés au titre des Monuments historiques le 4 mai 2000.

■ **Le projet des très jeunes architectes, Paul Chémétov et Jean Deroche, ne fut donc jamais réalisé.** Qui sait ? S'il l'avait été, c'est peut-être en tant qu'édifice emblématique de l'architecture du 20<sup>e</sup> siècle que le monument aurait été labellisé, et non en tant que château néoclassique Louis XVI. Il reste aujourd'hui ce projet non concrétisé à mettre au crédit de Paul Chémétov et Jean Deroche, projet qui illustre les petits débuts de futurs grands architectes.

Par leur dynamisme, les associations améliorent le cadre de vie des habitants et participent, pour beaucoup d'entre elles, à l'animation de la vie locale. Les adhérents et bénévoles faisant partie des moteurs essentiels à leur bon fonctionnement, celles-ci sont en recherche constante de nouveaux membres. N'hésitez pas à les rejoindre.

### ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

#### LES CARRIOLES

07 67 93 72 95 - [lescarrioles@gmail.com](mailto:lescarrioles@gmail.com)  
 Site web : [www.lescarrioles.fr](http://www.lescarrioles.fr)  
 Page Facebook : Association Les Carrioles

#### Retours sur la 13<sup>e</sup> édition du festival

L'Ecofestival Les Carrioles s'est déroulé le premier week-end d'août autour du Lac Saint-Fortunat, après une semaine de montage menée par l'équipe de bénévoles.

Pour la première année, nous avons mis en place un système de comptage du public, sur un tableau à l'accueil, invitant les visiteurs à se comptabiliser, ce qui nous permet d'avoir une vision plus précise de la fréquentation.

Dès le vendredi soir, le site a accueilli près de 600 personnes, venues d'abord découvrir le duo acrobatique de la Cie Lunatum et son étonnant travail autour de frifes en tous genres. La soirée s'est poursuivie avec deux groupes « découvertes » de la scène locale, le trio La Louve (Champagnac-La-Rivière) et le duo Larissa et Thomas Ezequiel (Mortemart) avant la montée sur scène du groupe de musique afro-mandingue Diya Faso (Angoulême). Pour finir, une observation du ciel étoilé était proposée par Pierre Wadier, du club astronomique de Saint-Léonard-de-Noblat.



Le samedi matin, les exposants se sont installés, formant dès 14h30 un marché artisanal et paysan invitant à la consommation de produits sains, naturels et de confection locale. Maroquinerie, distillerie, savonnerie, chèvrerie... Au total, 92 exposants étaient présents : 24 producteurs, 14 food truck et artisans de « bouche », 41 artisans et 13 associations. En tout, 51 exposants de Haute-Vienne et 78 exposants du Limousin et Nord Dordogne se sont déplacés pour participer à ce marché.

Au fil du week-end, 4 000 visiteurs ont arpenté le site, à la rencontre des exposants et des artistes programmés sur trois scènes distinctes : la scène du champ dédiée aux concerts (scène adaptée aux fiches techniques des formations musicales acquise cette année en copropriété avec le Rock Metal Fest Camp de Saint-Hilaire-les-Places), la scène du lac dédiée aux arts du cirque (sur le terrain ensablé), et la scène de la mare (située de l'autre côté du lac) pour les propositions plus intimistes.



Les Recycleuses ont déambulé à plusieurs reprises sur le site avec leurs bijoux colorés fabriqués à partir de sacs plastiques. Le samedi, le public présent a pu assister à une représentation du spectacle de Fred Billy (Deux-Sèvres), « Les Nouveaux Terriens » autour des NIPA (Non Issus de parents Agricoles) mais aussi une découverte du Théâtre Forum sur le thème du sexisme ordinaire en milieu rural (Cie Et Toc, Eymoutiers).

En début de soirée, les deux jeunes femmes de la Cie Terre-à-Terre proposaient un spectacle autour du cycle de la vie, mêlant mât chinois, cerceau aérien et jeu burlesque, eau, terre et lumière !

Pour les concerts du samedi soir, notre choix s'était porté sur deux groupes locaux qu'il nous tenait à cœur d'accueillir : le groupe Rue Froide (Marval) et la nouvelle formation de Simon Morand, La Folle Nuit (diffusé par Limouzart). L'artiste multi-instrumentiste Tétouze, résidant à Nexon, a proposé de son côté une fin de soirée relevée et appréciée.

Le dimanche, les ateliers percussions de l'association flavignacoise Sous le manguier ont fait vibrer les berges du lac ; les enfants se sont régalés des contes « Un loup est un loup... » d'Angélique Pennerier (Saint-Jean-Ligoure) puis



des choux à la crème du duo de clowns Les BienLunés (Saint-Pierre-de-Frugie). Beaucoup de visiteurs pour cette troisième journée de festivités, venus écouter les siestes radiophoniques ou suivre la balade autour des arbres, venus s'informer sur les défis de la filière bois et les alternatives aux coupes rases, et venus danser au rythme des compositions de musique traditionnelle de la toute nouvelle formation La FAT (Fanfare Artisanale Traditionnelle de Dordogne).



Nous remercions la Commune de Flavignac pour l'accueil de notre manifestation, Nora et Alain Schneider pour le champ privé mis à disposition, Valérie Bethoule et La Quincaill' & Vous pour l'accueil de notre matériel et de nos réunions tardives dans l'année, ainsi que la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et le SYDED. Nous avons également reçu le soutien du FDVA, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Haute-Vienne. En outre, nous avons œuvré en cours d'année à la recherche de financements privés. Aussi l'enseigne Biocoop nous a beaucoup soutenus, ainsi que Ecobio Matériaux et l'épicerie-restaurant Greenville (Limoges). Le Sirque de Nexon est intervenu pour du prêt de matériel nécessaire au bon déroulement du festival (autowash et gradin).

Un énorme merci à l'équipe de bénévoles (60) mobilisés pour certains toute l'année, pour d'autres toute une semaine pour que tout soit prêt, que personne ne se perde, que tout le monde trouve un stationnement, que tout le monde puisse manger et boire, que l'électricité fonctionne, ... Bref, un travail intense, entre organisation et intelligence collective pour trois journées de festivités.



Nous souhaitons poursuivre nos activités sur le site de Flavignac et nous attelons dès l'automne à la programmation de l'édition 2025 qui signera la quinzième année d'existence de notre manifestation.

### Autres activités

Nous organisons une soirée jeux à la Quincaill' le samedi 14 décembre, à partir de 19h30. Chacun est bienvenu pour s'asseoir autour d'une table et jouer, en toute simplicité.

Un bal trad devrait suivre en mars 2025, sur la commune des Cars.

N'hésitez pas à visiter notre site internet pour connaître nos actualités, ou nous écrire.

## FLAVIGNAC LOISIRS

Contact : Marie au 06.32.02.05.58

Lors de l'année 2024, une bonne cinquantaine de personnes a participé au repas et au pique-nique du mois d'août.

Chaque mercredi, les beloteurs tapent le carton !!!

Une ou deux fois par mois, un petit loto est organisé pour divertir ceux qui ne jouent pas aux cartes. Ce moment est également très apprécié de tous.

Lors du repas de fin d'année du club, nous avons fêté les 50 ans de ce dernier avec un excellent repas préparé et servi par François Morlier et son équipe (Le Saint-Fortunat). Nous les en remercions vivement.



Le prochain rendez-vous pour tous les adhérents sera l'assemblée générale en janvier avec dégustation de la galette.

Le Conseil d'Administration remercie encore la municipalité pour la continuité de la mise à disposition de cette magnifique salle pour les aînés et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

## APE FLAVIGNAC - LES CARS

Contact : [ape.rpiflc@gmail.com](mailto:ape.rpiflc@gmail.com)

Page Facebook : APE Flavignac Les Cars

Instagram : APEGrainesdeMarmots

L'association des parents d'élèves Graines de Marmots poursuit ses efforts pour récolter des fonds qui serviront à financer du matériel et des sorties pour les écoles de notre RPI mais aussi à créer des événements pour réunir petits et grands.



C'est ainsi que le 28 juin s'est tenue la désormais traditionnelle **fête de l'école** à la salle des fêtes de Flavignac. Parents, enfants, enseignants et élus ont répondu présents pour cette soirée marquée par la bonne humeur et la convivialité. Cette année l'association a pu investir dans la location d'une structure gonflable qui a fait le bonheur des enfants. L'association Parta'Jeu et Salim Menad ont assuré l'animation avec des jeux traditionnels en tout genre et un atelier percussions.



Même au cœur de l'été, pas de vacances pour l'association qui était présente le **15 août** à Flavignac en tenant la buvette ! Crêpes, barbes à papa et autres douceurs étaient proposées ainsi qu'une chasse aux trésors familiale autour du lac ! De quoi passer une super journée en attendant le feu d'artifice !

Le lundi 23 septembre s'est tenue l'**assemblée générale** de rentrée de l'association qui a pu à cette occasion exposer son bilan financier de l'année.

C'est une très belle somme qui a été récoltée tout au long de l'année et qui a permis d'allouer aux écoles une dotation de 20 € par enfant, dotation qui sera revue à la hausse pour cette nouvelle année scolaire 2024/2025.



En octobre, l'association des parents d'élèves a organisé une **chasse aux bonbons** pour Halloween. Pour une première, parents et enfants ont répondu massivement présents ! Une foule de petits monstres et autres sorcières a envahi le bourg de Flavignac pour le plus grand bonheur des habitants et des commerçants ! Merci à eux pour leur participation !



Enfin, en cette fin d'année, l'association a proposé, comme les années précédentes, une **vente de chocolats et de sapins de Noël** avec, cette fois-ci, de nouveaux partenaires plus locaux.

Les membres de l'association des parents d'élèves tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui répondent toujours présentes à leurs différentes manifestations ainsi que les municipalités et les enseignants pour la bonne entente et la bonne coopération entre nous !

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles donc n'hésitez pas à nous rejoindre et à nous suivre sur Facebook !





## LA QUINCAILL' & VOUS

laquincailletvous@gmail.com

Page Facebook : laquincailletvous

La Quincaill' & Vous... l'aventure continue, avec des adhérents toujours aussi nombreux et des bénévoles prêts à vous accueillir pour des moments d'échanges, de joie et de rencontres. Nous valorisons toujours les producteurs et artistes locaux afin de vous proposer les meilleurs produits.

Pour 10 € dépensés à la Quincaill', ce sont 9 € qui sont directement reversés aux producteurs, créateurs et associations du coin.

Le 20 juillet, nous avons organisé la **fête du village** avec le club de Tennis de Table Flavi Loisirs, repas préparé par Isabelle et François du restaurant Le Saint-Fortunat, avec la participation de Ma Green Cantine pour l'entrée et de Fabrice de la boulangerie pour le pain et le dessert.



Les mois à venir seront émaillés de moments à partager :

Le **samedi 5 avril 2025** à 14h30 aura lieu l'assemblée générale de l'association « La Quincaill' & Vous », ouverte à tous les intéressés.

Le **19 juillet 2025**, nous nous associerons une fois de plus au club de Tennis de Table Flavi Loisirs pour la fête du village, avec le soutien d'Isabelle et François du restaurant Le Saint-Fortunat.

Le **rendez-vous des ateliers musique** avec Jean-Marie, qui propose des improvisations musicales guidées, ouverts à toutes et tous, même débutants.

**Entrez- Adhérez - Profitez**

Horaires d'ouvertures :

Mercredi : 9h -12h30 / 15h30 -19h30

Judi et vendredi : 15h30 - 19h30

Samedi : 10h - 12h30

- Une boutique associative de producteurs et de créateurs
- Un espace de vie convivial, de rencontres et d'activités
- Une brocante et une friperie associative

Retrouvez la Quincaill' face à la pharmacie de Flavignac

laquincailletvous@gmail.com  
@laquincailletvous  
@la\_quincaill\_et\_vous



La Quincaill' & Vous est partenaire de l'opération **CLIIINK**, en proposant **10 bons d'achat de 5 euros**, en échangeant les points accumulés par un recyclage raisonné en conteneur connecté.

**Nous proposons toujours environ 300 produits :**

*Légumes et fruits de saison frais*

*Produits laitiers : fromages de chèvre et vache, yaourts, riz au lait, beurre...*

*Viande et charcuterie : porc, bœuf, veau.*

*Poissons frais, poissons fumés et plats cuisinés*

*Gâteaux, biscuits, madeleines, confitures, miels*

*Épicerie sèche : grand choix de farines, pâtes...*

*Produits en vrac : riz, pâtes, légumes secs, biscuits...*

*Condiments : huiles, vinaigres, moutardes, mayonnaises...*

*Boissons : jus de pommes, jus pétillants, limonades, bières, cidres, tisanes et cafés*

*Produits d'hygiène : savons, lessives, éponges, serviettes hygiéniques...*

*Créateurs Artisanat : déco, bijoux, poteries, maroquinerie, objets en bois...*

**À plusieurs, on va plus loin !**

**Venez quinquiller, rejoignez notre équipe de bénévoles :)**

- pour tenir les permanences de la boutique  
- et/ou proposer des activités (musique, bricolage, jardinage...)

**Vous souhaitez participer à cette belle aventure ?**

N'hésitez pas à venir nous voir au 12 rue Jean Moulin à Flavignac (en face de la pharmacie)  
ou à nous contacter à laquincailletvous@gmail.com

## LES COPAINS D'EYNAÇAS

Contact : Nicole au 06.81.60.48.97  
nicolegource870@gmail.com

L'association « Les Copains d'Eynaças » fête les 20 ans de sa création.

Les Copains d'Eynaças poursuivent leurs rencontres annuelles et se sont retrouvés le 18 octobre 2024 à Saint-Laurent-sur-Gorre.

Le **repas** s'est déroulé au restaurant Le Saint Laurent où 33 adhérents se sont réunis dans une chaleureuse ambiance.



Au cours de l'**assemblée générale**, la Présidente Nicole Gourcerol a remercié les participants pour leur fidélité et regretté l'absence de ceux qui n'ont pas pu se déplacer. Elle a rappelé que l'association créée officiellement le 1<sup>er</sup> juillet 2004 fête cette année ses 20 ans d'existence. Les membres du Conseil d'administration ont été reconduits à l'unanimité pour une nouvelle période de 3 ans :

Présidente : Nicole Gourcerol

Vice-Président : Alain Gourinchas

Trésorière : Marie Thérèse Hélier

Secrétaire : Jacqueline Glénisson

La Trésorière a fait un état détaillé des comptes et proposé que la cotisation annuelle soit maintenue à 10 €. Le rapport moral ainsi que le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.



## COMITÉ DE JUMELAGE

Co-présidents : Mickaël Bourdolle 06 22 91 58 01  
et Eric Coussy 06 13 51 68 15

Notre **assemblée générale** s'est tenue le 14 juin. A cette occasion, le tiers renouvelable a été élu à l'unanimité. Les Co-Présidents restent en place, une délégation à certains membres de tâches devrait permettre d'alléger leurs obligations.

Après concertation avec nos amis allemands, il a été décidé que le rythme de nos rencontres allait changer : Flavignac se déplacera les années paires et Dietenhofen les années impaires.

Ces propositions sont faites afin de soulager financièrement les deux comités : les voyages devenant de plus en plus onéreux et les aides de plus en plus rares.

Nous avons commencé l'été avec notre **marché gourmand** le 5 juillet, organisé conjointement avec le Comité des Fêtes. Une dizaine de producteurs locaux nous ont régales, ce fut une bonne soirée.



Veuillez noter les dates de nos prochaines manifestations :

Dimanche 02 Février 2025 : **Concours de Belote**

Samedi 15 Mars 2025 : **Repas Choucroute Allemande**

**Réservations auprès d'Eric au 06.13.51.68.15 ou Mickaël au 06.22.91.58.01**

Vendredi 04 Juillet : **Marché Gourmand.**

**Devenez membre du Comité afin de partager vous aussi les joies d'une amitié franco-allemande.**





### UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Président : Éric Dal  
05 55 36 95 34

Un second semestre riche en événements et sorties pour les membres de l'UC Flavignac !

Sortie VTT et pédestre semi nocturne à Excideuil (Charente) le 28 juin : 5 membres du club ont fait le déplacement sur cette manifestation très réussie, avec un repas pour clôturer la soirée !

Sortie club au plan d'eau de Saint Mathieu le 27 juillet, 19 membres du club étaient présents. Une randonnée pédestre de 13 km et une randonnée VTT de 35 km étaient au programme. S'en est suivi un repas dans le camping qui borde le plan d'eau, belle réussite !



Participation à la fête du plan d'eau de Flavignac le 15 août avec une sortie pédestre de 11 km et une petite sortie vélo, peu de participants... à travailler pour 2025.

Rando « Silex » à Saint Léon de Vézère le 6 octobre, 5 membres du club sont venus marcher ou rouler, rando suivie du célèbre sanglier à la broche, toujours très réussi !

Organisation de la fête du cidre le 20 octobre, grand succès populaire pour cette 29<sup>ème</sup> édition ! Le cidre s'est, comme d'habitude, fort bien vendu ! Idem pour les pâtés de pommes de terre et les crêpes.

Les commerçants, forains et exposants du vide grenier ont fait de bonnes affaires !!!

Quant à l'ACCA de Flavignac, qui avait en charge la restauration, elle a fait face à une grande affluence !

3 associations de Flavignac se sont jointes à nous pour nous épauler cette année sur cette fête du cidre : le Comité de Jumelage, le Tennis de Table Flavi Loisirs et La Quincaill' & Vous. Merci à elles !



Et pour clôturer cette année, notre assemblée générale s'est tenue le 2 novembre 2024 à la salle du 3<sup>ème</sup> âge. 45 personnes étaient présentes : les membres de l'UC Flavignac et des représentants des associations nommées ci-dessus. L'AG a été suivie d'un repas au Saint-Fortunat.

La saison sportive 2025 redémarre le 16 février par l'organisation de notre randonnée pédestre et VTT.

Puis la demi-journée cyclo le 15 mars avec, outre les circuits habituels de 54 et 80 km, un circuit plus abordable de 35 km ouvert à tous.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur ces 2 manifestations !

Retrouvez la liste des associations de la Commune sur notre site Internet :  
<https://flavignac.fr/category/associations/>

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet : <https://flavignac.fr/> ainsi que la rubrique « Agenda » du site de l'Office de tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus :  
<http://www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-chalus/> pour ne manquer aucun rendez-vous !

## CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINT-FORTUNAT

Co-présidentes : Nadine 06 84 31 41 81 et Marie-Hélène 06 77 66 87 22

Les cours de l'association de Gymnastique volontaire ont repris à la salle des fêtes le lundi 9 septembre de 20h à 21h avec Isabelle et le jeudi 12 septembre de 15h15 à 16h15 avec Jill. Le club offre 2 cours d'essai gratuit.

### La Gymnastique volontaire de Flavignac à la découverte de la vallée de l'Aixette sur la commune de Meilhac.

L'association a organisé le dimanche 13 octobre une balade historique d'environ 8 km sur la commune de Meilhac. Le départ s'est fait en covoiturage de Flavignac vers Meilhac où une cinquantaine de marcheurs se sont retrouvés dans le bourg sous un superbe soleil. La balade a été commentée par Jean François Boyer, historien.

Meilhac se trouve dans le bassin versant de l'Aixette, au sud du plateau de Limoges. C'est probablement à Nexon que fut fondée la première église de ce vaste espace dans la fin de l'Antiquité et que naquirent la première communauté chrétienne et la première paroisse. Par la suite, des lieux de culte secondaires, souvent privés à l'origine, ont pu devenir de nouvelles églises paroissiales ; ce fut le cas à Flavignac, à Janailhac ou à Saint-Martin-le-Vieux, par exemple.

La traversée du lieu du Puytren a permis d'évoquer le célèbre chirurgien Guillaume Dupuytren, né à Pierre-Buffière, mais dont la famille était sans doute originaire de ce village de Meilhac. La balade s'est poursuivie par le village de Saint-Martinnet, ancienne paroisse et commune. Ce très petit bourg s'appelait autrefois « Saint-Martin-le-Jeune » par opposition à Saint-Martin-le-Vieux, bourg d'origine plus ancienne, situé plus en aval dans la même vallée de l'Aixette. Saint-Martinnet ne paraît guère antérieur à l'an Mil. Au 11<sup>e</sup> siècle, l'Aumônerie de l'abbaye Saint-Martial de Limoges possédait des fermes situées vers le village des Sous. C'est sans doute dès le 12<sup>e</sup> siècle que la paroisse passa dans le giron des Templiers avant de devenir, après la dissolution de cet ordre au début du 14<sup>e</sup> siècle, une dépendance de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La petite paroisse relève alors, et ce jusqu'à la Révolution, de la commanderie de Chenevière et Puybonnieux (aujourd'hui sur la commune de Pageas). Le seigneur des Cars possédait les droits de Justice à Saint-Martinnet dit « du Temple », comme il avait la justice à Flavignac ou Chenevière. Il ne reste plus rien de la petite église détruite au 19<sup>e</sup> siècle, mais très documentée par les archives des Hospitaliers, si ce n'est peut-être son ancien maître-autel transporté dans l'église de Meilhac ou encore le « bras de saint Pardoux » devenu, par la magie de ce transfert, « un bras de saint Fiacre ». Il y avait en effet à Saint-Martinnet une bonne fontaine consacrée à ce saint, patron des jardiniers, et un culte important lui était voué, culte aujourd'hui déplacé à Meilhac.

Provenant aussi de cette ancienne église, une jolie châsse émaillée datant vers 1200, est illustrée du martyr de sainte Valérie ; elle est aujourd'hui déposée dans le trésor de l'église de Flavignac.

Il existait autrefois quatre moulins dans les communes rassemblées de Meilhac et Saint-Martinnet, dont trois sur l'Aixette. Le moulin de Lachenaud, déjà attesté au 15<sup>e</sup> siècle, possédait un important bief qui canalisait l'eau jusqu'aux roues du moulin. On voit encore les vestiges de ce « canal » ou « chenal » dont le lieu tire son nom. Ce fut longtemps un moulin doté de roues horizontales, situées sous le bâtiment, selon un principe très en faveur dans le sud de la France jusqu'à l'époque moderne.

Plus en amont, toujours sur l'Aixette, il ne subsiste du moulin du Dognon que la retenue d'eau. Au 17<sup>e</sup> siècle, il dépendait des Hospitaliers mais en 1784, il fut vendu aux prêtres du séminaire de la Mission de Limoges. Il paraît avoir fonctionné jusqu'à la seconde guerre mondiale.

En contrehaut de ce dernier moulin, le village du Dognon rappelle l'existence d'une ancienne fortification médiévale qui devait contrôler un vieil itinéraire conduisant autrefois du château des Cars à Solignac. Le retour à Meilhac fut l'occasion de visiter rapidement l'église de Meilhac.

L'association a enfin invité les participants à Flavignac pour déguster un goûter élaboré par les adhérents.



Un **repas** a été organisé au restaurant Le Saint-Fortunat pour les adhérents et leur famille le samedi 2 novembre.

Au printemps, aura lieu une **sortie ornithologique** commentée par Patrick Précigout. La dernière **randonnée** de la saison, d'environ 12 km, sera organisée en fin de saison sportive. Ces dates ne sont pas encore fixées.

L'association accueille toujours Cinéplus en Limousin, le deuxième mercredi du mois, pour la **projection d'un film** à 20h30 à la salle des fêtes. Sont passés en septembre *Un petit truc en plus*, en octobre *La petite vadrouille*, en novembre *Le procès du chien* et en décembre *Louise Violet*. En plus, de nouvelles chaises beaucoup plus confortables sont arrivées !

Vous pouvez retrouver les programmes du cinéma et de la gym sur PanneauPocket et le site de la commune.



### CADANSES FOLK

Contact :

05 55 37 58 57 ou 06 83 94 75 25

Site web : <http://cadansesfolk.org/>



**Eh bien ! dansez maintenant...**

Vous aimez les musiques traditionnelles du Limousin et d'ailleurs ? Vous avez envie d'apprendre des danses liées à ces musiques ? Vous recherchez une activité physique agréable et conviviale ? **Venez découvrir CADANSES FOLK.**



Cette association s'est donnée pour mission de faire connaître et apprécier les danses et musiques traditionnelles : mazurkas, polkas, scottish, vales, bourrées à 2 ou 3 temps, cercles, sautières... Depuis plus de 20 ans, nous accueillons nombre de danseurs apprentis ou plus confirmés un mardi sur deux de 20h30 à 22h30 dans la salle des fêtes de Flavignac. Un temps est d'abord réservé à l'apprentissage de nouveaux pas, de nouvelles figures grâce au talent et au savoir de notre animatrice Anne-Marie ; puis un petit bal, où chacun peut s'entraîner et danser, est animé par différents groupes de musique traditionnelle.



Comme chaque année, CADANSES FOLK organise un réveillon le 31 décembre à Flavignac. Cette soirée est une Scène Ouverte : tous les musiciens traditionnels (accordéon diatonique, vielle, cornemuse, violon, clarinette...) sont cordialement invités à jouer et à animer, à tour de rôle ou ensemble, la soirée où chacun festoie et danse dans la bonne humeur en attendant les douze coups de minuit !

### Quels sont nos projets pour 2025 ?

**Samedi 8 février**, CADANSES FOLK accueille le groupe **GUVETCH** qui nous permettra de découvrir la musique traditionnelle bulgare, mitonnée avec passion par Siyka Chaulet et ses amis musiciens. Le samedi après-midi sera consacré à un stage d'apprentissage des danses bulgares puis en soirée **GUVETCH** et '**NAM L'I**', groupe limousin, animeront le bal.

**Samedi 29 mars**, CADANSES FOLK offre une **veillée limousine**, l'entrée est gratuite et ouverte à tous. Quatre groupes de musiciens se succéderont sur la scène pour la plus grande joie des danseurs.

**Dimanche 25 mai après-midi**, CADANSES FOLK propose un **TRADI-THE** qui sera animé par plusieurs groupes musicaux.

**Mercredi 31 décembre 2025**, CADANSES FOLK organisera son traditionnel réveillon ouvert à tous.

*Gâteaux et buvette sont proposés pour chaque manifestation.*



Nos ateliers ont repris depuis septembre ; mais il n'est pas trop tard pour découvrir la danse traditionnelle !

Voici les dates de nos ateliers en 2025 : **les 7 et 21 janvier, 4 février (crêpes et bal), 18 février, 11 et 18 mars, 1<sup>er</sup> et 15 avril, 6, 13 et 27 mai, 10 et 24 juin (repas partagé et bal) de 20h30 à 22h30.**

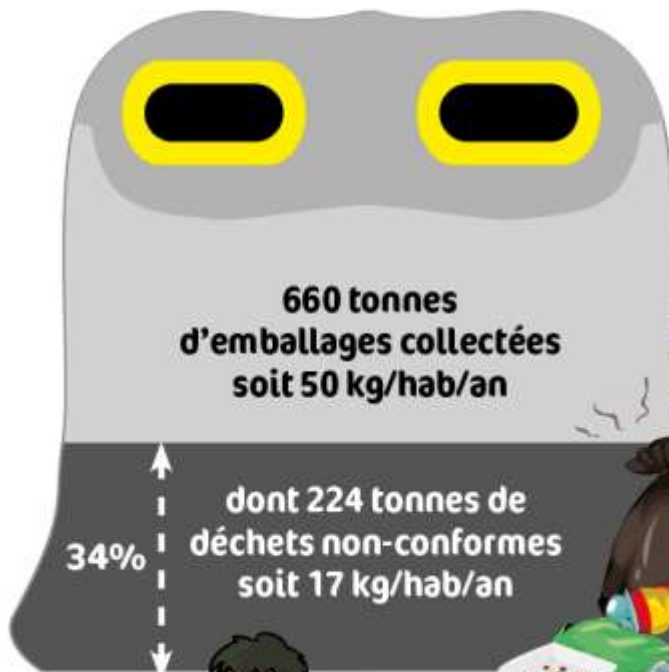
N'hésitez pas à pousser la porte de la salle des fêtes, vous serez toujours bien accueillis !

Pour en savoir plus, consultez notre site internet.





En 5 ans, grâce à vos efforts, la collecte d'emballages a presque doublé pour passer de 345 à 660 tonnes par an. Cependant, la proportion d'erreurs de tri progresse encore plus vite. Un tiers de ce qu'on trouve dans les colonnes jaunes ne peut pas être recyclé et doit être incinéré, ce qui augmente les coûts pour la collectivité et donc pour chacun d'entre nous...



## LES ERREURS DE TRI

**34%** de déchets non-conformes dans les colonnes d'emballages (jaunes), cela représente un coût de **119 300 €/an** soit **17 € par foyer**

Dans la **COLONNE JAUNE** : **TOUS** les emballages, **RIEN** que des emballages !

pas d'ordures ménagères, pas d'ustensile en plastique, pas de sac fermé, pas de carton marron, pas de textile...



## LES INCIVILITÉS

Les déchets collectés aux pieds des écopoints en un an sur la communauté de communes, c'est :

- **154 m<sup>3</sup>** rapportés en déchèterie par les agents municipaux soit l'équivalent de 5 bennes !
- et **24 tonnes** de déchets ménagers.

L'enlèvement de ces déchets et le nettoyage sont assurés par les agents de votre commune. C'est plus de **3 000 heures** soit presque 2 emplois annuels à temps plein.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de 135 €.

Des amendes sont régulièrement établies par la gendarmerie.



**Le prix de ces mauvais gestes = 28 € par foyer !**



### Belle journée de partage à l'accueil de loisirs

Les enfants de l'accueil de loisirs Bouge Tes Loulous et les résidents de l'EHPAD de Châlus se sont retrouvés à La Quincaill' & Vous pour fabriquer des savons avec Alexandra d'Histoire de Bulles.



### Bouge Tes Loulous

Pour les enfants de 3 à 6 ans

26 rue Jean Rateau  
87230 FLAVIGNAC  
05 55 42 84 69 / 05 55 36 07 98  
accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

### Bouge Tes Copains

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Avenue du Plan d'eau  
87230 BUSSIÈRE-GALANT  
05 55 50 58 32 / 05 55 36 07 98  
accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Les mercredis et pendant les vacances scolaires  
**de 7h00 à 19h**  
à la journée ou à la demi-journée



**NAVETTE GRATUITE (avec accompagnateur)**

	Le matin	Le soir
Châlus	8h30	17h00
Bussière-Galant (BTC)	8h45	17h15
Flavignac (BTL)	9h00	17h40
Bussière-Galant (BTC)	9h15	17h50

**Contact : Sylvie RATINAUD**



### Bouge Tes Loulous

### Bouge Tes Copains

accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr  
05 55 42 84 69 / 05 55 50 58 32

### Le Terrier des Galoupiaux

leterrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr  
05 55 00 76 58



**SERVICES GÉNÉRAUX CIAS**  
6 bis place de la République 87800 NEXON  
05 55 36 07 98  
secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr










#### Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer dans les accueils de loisirs, au secrétariat du CIAS, à la communauté de communes ou sur le site internet [www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr). Ils sont à compléter chaque année en septembre ou lors d'une nouvelle inscription.

#### Les réservations sont obligatoires.

Elles se font par écrit.  
Des grilles de réservations sont disponibles en version papier dans les accueils de loisirs, au secrétariat du CIAS ou de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet en version numérique : [www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)



## L'ACTUALITE DU PARC

« Nòstra vita s'inventa aquí »



### Retour sur 2024

Engagé dans une démarche de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, le Parc a poursuivi ses efforts **sur les milieux aquatiques**, notamment par la restauration de mares et la valorisation de zones humides. En matière de **biodiversité**, différents projets d'acquisitions de connaissance ont été menés sur les libellules, les moules perlières ou encore les chauves-souris.

### Un parc pour tous

En 2024, le Parc a également renforcé ses missions d'**accompagnement auprès des différents publics**. A titre d'exemples :

- **1420 ÉLÈVES** ont bénéficié d'animations gratuites pour découvrir les richesses du territoire
- **72 AGRICULTEURS** ont été accompagnés vers une meilleure prise en compte de l'environnement
- **68 FORESTIERS** ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux et sociétaux du territoire
- **14 HÉBERGEURS** touristiques ont été accompagnés dans leur démarche de développement durable
- **12 CUISINIERS** scolaires ont été formés à une cuisine équilibrée, faite-maison, locale et de saison
- **9 ARTISANS D'ART** ont été accueillis en résidence pour tisser le lien entre paysage, culture et savoir-faire

Les collectivités quant à elles ont pu s'appuyer sur le Parc pour mener à bien leurs projets en matière de **transition énergétique, d'urbanisme ou encore de gestion de la ressource en eau**.

### Le saviez-vous ?

De par son appartenance au Parc, votre commune bénéficie d'une aide de l'État appelée «dotation aménités rurales». En 2024, cette aide s'est élevée à près de 1 million d'euros répartis sur l'ensemble des communes du Parc.



Connaissez-vous le.s délégué.s Parc de votre commune ? Renseignez-vous en mairie.

### En 2025, rejoignez le mouvement !

#### Participez au « Printemps sans tondeuse »

Cette année encore, le Parc invite tous habitants du Périgord-Limousin à laisser leur tondeuse au garage du 21 mars au 21 juin. L'objectif ? Assurer le gîte et le couvert aux nombreux insectes qui peuplent nos jardins et ainsi agir pour la préservation des pollinisateurs sauvages, maillons indispensables de la biodiversité et de notre agriculture locale.



#### Donnez votre avis sur l'avenir du Parc

Tous les 15 ans, le Parc revoit son plan d'action pour l'adapter aux nouveaux enjeux du Périgord-Limousin. La révision de ce document, appelé « Charte du Parc », est indispensable au renouvellement du label Parc et donc une étape essentielle dans la vie du territoire. Après une large phase consultation des habitants, élus et partenaires locaux, la rédaction de la nouvelle charte est en cours de finalisation. Elle sera par la suite diffusée au travers d'une consultation publique qui offrira à tous la possibilité de s'exprimer sur ce projet.

Rendez-vous dans quelques mois !

#### Restez informé.e



Inscrivez-vous à la newsletter du Parc, pour recevoir chaque mois un point sur les actualités du moment et sur les animations à venir.

➔ [pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter](https://pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter)

[www.pnr-perigord-limousin.fr](http://www.pnr-perigord-limousin.fr)  
[info@pnrpl.com](mailto:info@pnrpl.com)  
05 53 55 36 00





# L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Basé à AIXE SUR VIENNE, le syndicat VIENNE BRIANCE GORRE assure la production, l'acheminement et la distribution de l'eau potable.

C'est un **SERVICE PUBLIC** qui regroupe 59 communes.

Il a confié la gestion du réseau et notamment la facturation à un délégataire, la société SE3R.

INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

## Les **BONS GESTES** pour

**Baisser les consommations d'eau potable** et réduire sa facture et

**Préserver la ressource** face au changement climatique

### INSTALLATION - PLOMBERIE




Je répare ou je fais réparer toutes les fuites.  
J'inspecte et je surveille mon installation : je la protège contre le gel, je change les joints, je scelle les robinets...  
Je surveille qu'il n'y ait pas de fuite et au besoin je fais appel à un plombier.

**J'économise\* jusqu'à 100 €/an** jusqu'à 100 litres/jour perdus

### LAVAGE DES MAINS




Je coupe l'eau pendant le savonnage.  
J'équipe les robinets de mitigeurs, de réducteurs de pression, de mousseurs ou d'aérateurs.  
Je récupère l'eau froide qui s'écoule en attendant l'eau chaude pour arroser les plantes ou laver les aliments.

**J'économise\* jusqu'à 50 €/an** Jusqu'à 17 000 litres/an gagnés

### SALLE DE BAINS




Je privilégie les douches au bain.  
Je coupe l'eau durant le savonnage.  
Je limite la durée des douches.  
Je m'équipe d'un pommeau hydro-économe.

**J'économise\* jusqu'à 260 €/an** jusqu'à 60 litres/douche gagnés

### SANITAIRES




Je m'équipe d'un double réservoir, d'un Eco-sac, d'un Eco-poids, Eco-plaquettes...  
Si j'en ai la possibilité, je préfère un réservoir surmonté d'un lavabo.

**J'économise\* jusqu'à 100 €/an** jusqu'à 100 litres/jour gagnés

### CUISINE - BUANDERIE




J'investis dans des appareils électro-ménagers (lave-linge et lave-vaisselle) économes. Je les fait tourner à pleine charge.  
Je privilégie le lavage en lave-vaisselle au lavage à la main.  
Je récupère l'eau qui coule inutilement avant l'arrivée de l'eau chaude.

**J'économise\* jusqu'à 90 €/an** jusqu'à 86 litres/jour gagnés

### JARDIN - VOITURE - PISCINE




Je récupère l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes et du jardin. Je privilégie l'arrosage aux heures les plus fraîches.  
J'entretiens ma piscine et je la couvre pour éviter l'évaporation.  
Je lave mon véhicule à la maison en coupant l'eau au maximum ou je le fais dans des stations de lavage équipées de recycleur d'eau.

**J'économise\* jusqu'à 360 €/an** Jusqu'à 114 000 litres/an gagnés

## Évolution des quotas d'apports de végétaux en déchèterie



Les déchèteries du SYDED limitent l'apport de déchets verts pour inciter les usagers à valoriser les végétaux chez eux. **À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, chaque foyer sera autorisé à déposer 5 m<sup>3</sup> de végétaux ou à réaliser 10 passages par an au maximum.**

**11 700 tonnes de végétaux sont déposées en moyenne en déchèterie chaque année, dont 30 % de tontes (4 000 tonnes), soit 28 % des apports globaux.**

**Leur gestion et leur traitement s'élèvent à 1,7 M€ par an.** Ainsi, valoriser les végétaux chez soi permet une diminution des volumes à traiter et de leurs coûts de gestion en déchèterie.

Le SYDED accompagne les usagers en ce sens avec un ensemble de dispositifs : composteurs à prix aidé, subventions pour l'acquisition d'un broyeur avec une aide plus appuyée pour l'achat mutualisé ou la location.

Au-delà de contribuer à faire baisser significativement les volumes de déchets verts en déchèterie, cette mesure doit permettre de réduire la quantité produite par les ménages et de favoriser leur valorisation à domicile.

Retrouvez astuces, tutos et autres alternatives sur la chaîne Youtube du SYDED !  
<https://www.youtube.com/@syded8782>

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025  
 maximum**

**10 passages dans la limite de  
 5 m<sup>3</sup> par foyer et par an**

**Nombre moyen des passages en déchèterie pour l'apport de déchets verts : 5,2 passages pour 2,2 m<sup>3</sup>**

**En 2023 : progression du tonnage entrant des déchets verts dans les déchèteries du SYDED de 5% par rapport à 2022. En 2024 : nouvelle augmentation de 16 % sur les 8 premiers mois.**

**11 700 tonnes de végétaux gérés, dont 30 % de tontes (soit 4 000 tonnes), soit 149 kg/foyer/an sur notre territoire.**

**Coût de gestion des végétaux en déchèterie : 1,7 M€**

### RAPPEL

Comme pour les déchets ménagers, brûler des végétaux chez soi est formellement interdit toute l'année, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Une contravention de 750 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal). Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture.

#### FORMATIONS GRATUITES «COMPOSTAGE & JARDINAGE AU NATUREL»\*

Pendant 1h30, apprenez tout ce qu'il faut savoir sur le compostage et le jardinage au naturel, et repartez avec un composteur offert.  
 (dans la limite des stocks disponibles)







# Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

## Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

### Mais pourquoi n'enlève-t-on pas tous les bois dans les rivières ?

La végétation de bord de cours d'eau, appelée la **ripisylve**, a plusieurs rôles :

- **protection des berges** par le système racinaire des arbres ou autres arbustes
- **maintien de la qualité des eaux**, grâce à sa capacité de filtration et d'ombrage qui atténue la température de l'eau en période estivale
- **lutte contre les inondations** en ralentissant la vitesse de l'eau
- **maintien de la biodiversité**, en offrant des habitats variés pour de nombreuses espèces et un corridor écologique pour leur déplacement

La végétation vieillit et peut chuter dans les cours d'eau, c'est ce que l'on appelle les **embâcles**. Ces enchevêtrements de végétaux dans les cours d'eau pourraient être répartis en 2 catégories :

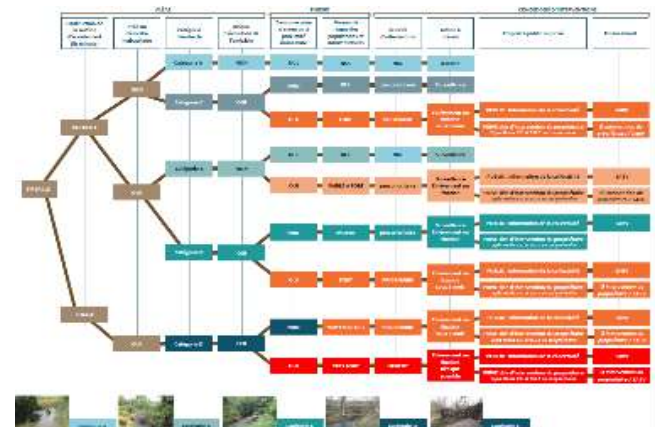
- **impact gênant** : les accumulations de végétaux peuvent barrer le lit des cours d'eau et accentuer les inondations. Ils peuvent également provoquer des érosions de berges ou encore fragiliser les infrastructures (ex : ponts)



- **impact bénéfique** : la présence d'embâcles permet de diversifier les écoulements et les habitats du cours d'eau en servant de refuge à la faune. Elle peut permettre la création de cavités plus profondes dans le lit de la rivière et donc une diminution de la température de l'eau.



Au-delà des aspects esthétiques et paysagers, la gestion des embâcles doit être étudiée avant toute intervention. C'est dans cet objectif que les élus du syndicat se sont dotés d'un arbre de décision permettant d'objectiver les interventions de la collectivité suite à des événements climatiques exceptionnels.



Dans le cadre des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques, le syndicat a ciblé des cours d'eau à restaurer. C'est le cas actuellement des travaux de restauration de la ripisylve et enlèvement d'embâcles qui se déroulent sur la Grande Briance, ou sur les ruisseaux de Chambrière et des Trois Arbres. Le syndicat se substitue alors aux propriétaires dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général.

Toutefois, les propriétaires de parcelles en bord de cours d'eau restent **responsables** de son entretien selon l'article L215-14 du code de l'environnement. Les équipes du SABV restent à la disposition des propriétaires riverains afin de les accompagner dans les choix de gestion.

Toutes ces informations sont à retrouver sur : [www.syndicat-bassin-vienne.fr](http://www.syndicat-bassin-vienne.fr)



38 avenue du Président Wilson – 87700 AIXE-SUR-VIENNE  
☎ 05.55.70.77.17 - ✉ [contact@syndicat-bassin-vienne.fr](mailto:contact@syndicat-bassin-vienne.fr)  
[www.syndicat-bassin-vienne.fr](http://www.syndicat-bassin-vienne.fr) – [www.ile-de-chailac.fr](http://www.ile-de-chailac.fr)  
[www.aufildelaglaine.fr](http://www.aufildelaglaine.fr)

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter lors d'une élection, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de sa commune.

Les prochaines élections, programmées à ce jour, sont les élections municipales de 2026.

Néanmoins, il peut arriver, comme cela a été le cas cette année, que des élections aient lieu par anticipation.

Il est donc conseillé de s'inscrire sur les listes électorales dès que l'on change de commune ou d'effectuer son changement d'adresse même si on déménage dans la même commune.

Les inscriptions peuvent être effectuées tout au long de l'année et jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant un scrutin.

Il est nécessaire de compléter le formulaire Cerfa 12669\*02, fournir une pièce d'identité et présenter un justificatif de domicile.

A noter que les jeunes ayant effectué les démarches de recensement à 16 ans sont automatiquement inscrits à leur majorité.

L'inscription peut s'effectuer à la mairie, par courrier ou en ligne sur [service.public.fr](http://service.public.fr).

A la suite de ces formalités, l'intéressé(e) reçoit sa carte d'électeur.

### Avis aux nouveaux habitants

Depuis de nombreuses années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un dossier d'accueil destiné à faciliter leur installation dans la Commune.

Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales. Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc. Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles.

Si vous êtes nouvellement arrivés dans la Commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier d'accueil.

### NAISSANCES

Maël BENNE le 23 avril à Limoges

Emy, Colette, Chantal COURDEAU le 28 mai à Limoges

Hakan, Samuel COUVIDAT le 8 septembre à Limoges

Nattan, Gilbert JARRY le 27 juillet à Limoges

Luna PHILIPPON le 29 août à Limoges

Tymhéo, Bruno, Sylvano, Serge POINCELOT le 25 août à Limoges

### MARIAGES

Pascal BUISSON et Frédérique, Bénédicte, Sandrine GATTONI le 21 septembre

Florian, Anthony, Stéphane DUCOLOMBIER et Mélody LUPETTE le 13 décembre

Eric, Jean-Claude TOURNOIS et Doomanee BABOORAM le 31 août

### DÉCÈS

Robert, André ADAM le 3 décembre à Limoges

Yvonne HYVERNAUD épouse COUDERT le 13 janvier à Saint-Yrieix-la-Perche

Michel, Bernard MALAGNAC le 9 mars à Limoges

Valérie, Séverine RIVET le 5 janvier à Flavignac

Jean-Paul SAMY le 30 septembre à Flavignac

Micheline, Yvonne TEYSSIER veuve DURAND le 23 mars à Limoges

Odile, Marie TRUCHASSOU veuve LEVEQUE le 21 mai à Flavignac



### MAIRIE

Mairie de Flavignac  
 87230 Flavignac  
 05 55 39 11 14  
 mairie-flavignac@wanadoo.fr  
 www.flavignac.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 17h  
 Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h  
 Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h  
 Jeudi : 14h - 17h  
 Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h  
 Samedi : 9h - 12h

Le secrétariat est fermé tous les samedis suivant un Conseil municipal.

*Attention ces horaires sont susceptibles de modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.*

#### PERMANENCE DU MAIRE

Christian DESROCHE :  
 lundi après-midi et mercredi matin sur RDV

#### PERMANENCES DES ADJOINTS

Patrick PRECIGOUT :  
 Samedi matin sur RDV

Claudine PRADIER :  
 Mercredi après-midi sur RDV

François GAYOT :  
 Samedi matin sur RDV

Caroline DUPEYROUX :  
 Mercredi matin sur RVD

#### PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

1<sup>er</sup> mardi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous ou au 05 55 09 80 73 en dehors de cette permanence.

### SERVICES

#### Bureau de Poste

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30  
 Sauf le vendredi de 9h30 à 12h  
**Horaire pour la levée du courrier : 12h00**

#### Électricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

#### Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

#### Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

#### Ordures ménagères

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 67 94.

#### Horaires des déchèteries

Mise à jour 03/03/2023 - SYDED

	<b>Châlus</b> Les Ganes (D901) Route d'Oradour 06 20 91 67 21	<b>Nexon</b> Voie de contournement 06 20 91 21 45	<b>St-Martin-le-Vieux</b> ZA de « Bel Air » (D20) 05 55 31 02 11
Lundi	9h-11h45 14h-17h15	Fermée	9h-11h45 14h-17h15
Mardi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	Fermée
Mercredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Jeudi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Vendredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Samedi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15

Pensez zéro déchet !  
 Retrouvez toutes les informations du SYDED  
 05 55 12 12 87  
 www.syded87.org  
 contact@syded87.org